



NUMÉRO 147

Procès verbal de la séance du conseil municipal du 15 décembre 2011

COMMUNICATIONS ÉCRITES

- Rapport 2010 de GPSO
- Rapports annuels des délégataires de service public et des syndicats intercommunaux pour l'année 2010 – Rapport des travaux rendus par la Commission Consultative des Services Publics locaux pour l'année 2011.

1 - Désignation d'un représentant de la Ville de Boulogne-Billancourt au comité stratégique du Grand Paris. **P.15**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

2 - Attribution de subventions à diverses associations et établissements publics, au titre de l'exercice 2012. **P.16**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

3 - Conventions d'objectifs et de mise à disposition de locaux entre la Ville et certaines associations subventionnées - Autorisation donnée au Maire pour signer les conventions correspondantes. **P.19**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

4 - Tarification des activités proposées à la population applicables à compter du 1er janvier 2012. **P.19**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

5 - GPSO - Approbation d'une convention de remboursement de charges relatives à la compétence 'Enseignement de la musique, de la danse et de l'art dramatique' et d'une convention de remboursement de charges générales entre la Communauté d'Agglomération Grand Paris Seine Ouest et la Ville de Boulogne-Billancourt. **P.21**

COMMISSION DES FINANCES

6 - Programme de billets de trésorerie - Prorogation et autorisations pour l'année 2012. **P.21**

7 - Commissions permanentes au sein du conseil municipal
- Commission d'attribution des noms de rues - Composition. **P.21**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

8 - Constitution d'un groupement de commandes entre GPSO et les communes membres en vue de la passation d'un ou de marché(s) pour faire réaliser divers travaux,

diverses prestations et acheter certaines fournitures nécessaires aux espaces verts des collectivités. **P.23**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

9 - Révision des tarifs d'occupation du domaine public et de diverses redevances à compter du 1er janvier 2012. **P.23**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

10 - Acquisition, installation et maintenance de matériels de restauration collective – Marché sur appel d'offres ouvert – Autorisation donnée au maire de signer le marché correspondant. **P.24**

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET COMMISSION DES FINANCES

11 - Autorisation donnée au Maire de lancer un concours de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la crèche Niox-Château, de signer le marché consécutif et de solliciter des subventions d'investissement auprès des organismes concernés. **P.24**

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET COMMISSION DES FINANCES

12 - Travaux dans les bâtiments communaux - Autorisation de solliciter des subventions d'investissement. **P.25**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES

13 - Classes à horaires aménagées musique et danse - Autorisation donnée au maire pour signer la convention avec l'Inspection de l'Education Nationale et la communauté d'Agglomération Grand Paris Seine Ouest. **P.26**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES

14 - Modification de la sectorisation scolaire pour la rentrée scolaire 2012/2013. **P.27**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

15 - Environnement-développement durable - Adhésion à l'Association Avere France - Renouvellement d'adhésion à l'Association Grand Paris Seine Ouest Énergie. **P.27**

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX

16 - Concertation relative au service de navettes fluviales 'Voguéo'. **P.32**

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET COMMISSION DES FINANCES

17 - Piscine et patinoire municipales - Délégation de service public - Choix du délégataire pour la délégation d'une année - Autorisation donnée au Maire pour signer la convention correspondante - Approbation du maintien du principe de délégation du service public et mise en œuvre de la procédure prévue par l'article L 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales - Autorisation donnée au Maire pour lancer la nouvelle consultation correspondante. **P.32**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

18 - Bourses aux jeunes sportifs de haut niveau des associations sportives boulonnaises - Attribution d'aides financières pour le second semestre de l'année 2011. **P.33**

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET COMMISSION DES FINANCES

19 - Sortie de secours du complexe cinématographique de la Grand-place - Convention d'utilisation du Patio - Gestion des installations techniques - Substitution - Autorisation donnée au Maire pour signer un avenant. **P.33**

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET COMMISSION DES FINANCES

20 - Création d'une structure multi-accueil rue Molière - Contrat de vente en état futur d'achèvement pour l'acquisition de locaux bruts de béton - Travaux complémentaires. **P.33**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

21 - Fonds d'Aide au Relogement d'Urgence - Autorisation donnée au Maire pour solliciter le FARU pour la prise en charge des frais d'hébergement temporaire des familles sinistrées résidants au 93 route de la Reine - 15 rue de Solferino - 60/64 avenue du Général Leclerc. **P.33**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

22 - Etablissements d'accueil de petite enfance - Marché de livraison de denrées brutes et de produits d'épicerie pour la fabrication des repas - Autorisation. **P.34**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

23 - Schéma directeur Petite Enfance pour la période 2011-2014 - Autorisation donnée au Maire pour signer un contrat Enfance avec la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine. **P.35**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

24 - Mise à disposition des agents du service voirie de la Direction de proximité Nord de la communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest pour les missions relevant du domaine communal. **P.35**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

25 - Délégation de service public du restaurant municipal - Approbation du principe de renouvellement de la délégation - Autorisation donnée au maire de lancer la consultation correspondante - Conventions avec des organismes extérieurs - Autorisation donnée au maire pour signer. **P.37**

COMMISSION DES FINANCES

26 - Personnel Communal - Mesures Diverses. **P.37**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

27 - Musées municipaux - Carré Bellefeuille - Convention de partenariat avec le Comité Département du Tourisme des Hauts-de-Seine, l'Union nationale des Jeunesses Musicales de France - Donations - Approbation et autorisation. **P.37**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

28 - Bourses de l'initiative à caractère humanitaire, social, culturel ou sportif - Attribution d'aides financières en faveur des jeunes Boulonnais de 16 à 23 ans. **P.38**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

29 - 4L 'Trophy' - Attribution d'aides financières en faveur des jeunes Boulonnais âgés de 18 à 28 ans. **P.38**

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

30 - Politique de la Ville - Centre Social : versement d'une subvention CAF au bénéfice de la Ville de Boulogne-Billancourt. **P.39**

Le Journal officiel de Boulogne-Billancourt

Directeur de la publication : Pierre-Christophe Baguet - rédaction : Services du cabinet du Maire

Maquette - Édition : Direction de la Communication

Hôtel de ville - 26, avenue André-Morizet - 92104 Boulogne-Billancourt cedex - www.boulognebillancourt.com

Tél. 01 55 18 53 00

L'an deux mille onze, le 15 décembre à dix neuf heures quinze, les membres composant le Conseil Municipal de la ville de Boulogne-Billancourt se sont réunis à la Mairie, au nombre de quarante quatre pour la séance pour laquelle ils ont été convoqués par le Maire, individuellement et par écrit, le 9 décembre 2011.

Le Maire ayant ouvert la séance, il a été procédé à l'appel nominal.

ETAIENT PRESENTS : 44

M. PIERRE-CHRISTOPHE BAGUET, MAIRE, MME BELLIARD, M. RICARD, MMES MISSOFFE, BRUNEAU, M LOUAP, MMES BOUÉE, GODIN, MM. COQUEBERT DE NEUVILLE, SEBBAG, MMES FATHALLAH, DE ROSE, M. TELLINI, MME DE BEAUVAL MAIRES-ADJOINTS, M. GALLANT, MMES BILLARD, ROUGNON, M. MORAND, MME LORBER, M. PAPILLON, MME KAMATARI, M. BACCHETTA, MELLE LAVARDE, M. BENHAROUN, MME VETILLART, MELLE SICARD, MM DENIZIOT, LABRUNYE, MME BONDoux, MM. MATHIEU, FOURCADE, MELLE CARDETAS, MME PINEAU, M. VINCENT, MMES BAUCHE, KLEIN, VOUETTE, MM. FUSINA, TISSEYRE, MME EVEN, MM. SOLERE, GARDILLOU, BARBOT, ASKINAZI.

EXCUSES REPRESENTES : 11

M. Baroli qui a donné procuration à Mme Belliard jusqu'à 21 h 45, avant l'examen du point n° 22

M. Mougin qui a donné procuration à M. Ricard jusqu'à 20 h 30, avant l'examen du point n° 3

M. Amar qui a donné procuration à Mme Vetillart

Mme Montiès qui a donné procuration à M. Baguet

Mme de Villepin qui a donné procuration à M. Mme Missoffe

Mme Graffin qui a donné procuration à M. Mme Bruneau

Mme Ba qui a donné procuration à M. M. Tellinil

M. Cohen qui a donné procuration à M. Fourcade jusqu'à 20 h 40, avant l'examen du point n° 3

Mme Laureau qui a donné procuration à Mme Klein

Mme Shan qui a donné procuration à M. Tisseyre

M. Fournier qui a donné procuration à M. Solère

A vingt et une heures, M. Coquebert de Neuville a donné procuration à Mme Lorber (avant l'examen du point n° 13).

Départ de Mme De Rose à vingt et une heures quarante cinq avant l'examen du point n° 22

Monsieur Pierre Denizot a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

APPROBATION DU PV DE LA SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2011.

En l'absence de remarques, le procès-verbal de la séance du 17 novembre 2011 est approuvé à l'unanimité.

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DONNÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

M. Baguet

Y a-t-il des questions sur ce dossier ? Il n'y en a pas. Merci.

Avant de commencer notre séance, je voudrais demander l'autorisation à notre Conseil municipal de rajouter à titre exceptionnel un point à l'ordre du jour, qui est la désignation de notre représentant au Comité stratégique du Grand Paris. Hier soir, s'est tenu le Conseil communautaire. Nous devons désigner un représentant pour le Conseil communautaire et nous devons désigner un représentant dans chacune des villes. Plusieurs candidats se sont proposés hier au Conseil communautaire. Nous avons considéré que, compte tenu des qualités et des compétences de deux des candidats, Monsieur Marseille, en tant que vice-Président de GPSO chargé des transports, et Jean-Pierre Fourcade qui, je le rappelle, a été rapporteur du texte de loi sur le Grand Paris, j'ai proposé que Monsieur Marseille représente la communauté d'agglomération et, dans les trois villes concernées, à savoir Vanves, Issy-les-Moulineaux et Meudon, que nous désignons nos candidats au sein du Conseil municipal. J'ai proposé hier soir à Jean-Pierre Fourcade de bien vouloir accepter d'être notre représentant.

J'ai demandé à Madame Vouette et Monsieur Fourcade s'ils acceptaient le principe de l'ajout de ce point à l'ordre du jour. Ils m'ont donné leur accord. Je suppose que Monsieur Solère est aussi d'accord. Sur le principe, il faut voter l'ajout de ce point à l'ordre du jour et, ensuite, nous procéderons à l'élection dans un deuxième temps. Qui s'oppose à cette inscription de dernière minute à l'ordre du jour ?

L'inscription du point concernant la désignation d'un représentant de la Ville de Boulogne-Billancourt au Comité stratégique du Grand Paris est approuvée à l'unanimité.

M. Baguet

Vous avez également sur table trois délibérations notamment un tableau qui précise les subventions suite à la remarque pertinente de Monsieur Fusina en commission des finances, dans la mesure où il était difficile de distinguer les subventions réellement versées aux associations et les acomptes versés aux grosses associations qui bénéficient d'une aide supérieure à 23 000 euros. Nous avons également modifié la délibération numéro 11 pour intégrer les subventions du Conseil régional. Nous avons enfin modifié la délibération 25, ainsi que cela avait été dit en commission lundi soir. Vous avez donc a priori tous sur table ce document complémentaire.

QUESTION ORALE POSEE PAR MADAME MARTINE EVEN

Monsieur le Maire,

En cette fin d'année 2011, nous souhaiterions obtenir un cer-

tain nombre de chiffres quant aux logements sociaux et bureaux existants à Boulogne-Billancourt fin 2011. Pouvez-vous nous fournir un document récapitulatif mentionnant le nombre de logements sociaux actuellement construits à Boulogne-Billancourt ainsi que leur norme de financement, et leur typologie ? Ce document pourrait-il également nous préciser le nombre de logements déclarés insalubres à Boulogne-Billancourt ?

Enfin pourriez-vous y faire figurer le nombre de mètres carrés de bureaux déclarés sur Boulogne-Billancourt ainsi que le nombre de mètres carrés de bureaux inoccupés au 31/12/2011, éléments que nous avons réclamés à maintes reprises lors de conseils municipaux précédents et pour lesquels nous n'avons jamais obtenu de réponse ?

Si oui, à quel moment ce document pourra-t-il nous être remis ?

Je vous remercie.

REPONSE DE MONSIEUR GALLANT A LA QUESTION POSEE PAR MADAME MARTINE EVEN

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Vous m'avez demandé différents chiffres sur le logement social à Boulogne-Billancourt. Je ne vais pas vous en faire la lecture en séance. Je vous propose de vous les transmettre directement. Comme vous le savez, le pourcentage de logements sociaux au 1er janvier 2010 retenu dans le cadre de la loi SRU a pour la première fois dépassé les 13 %. Nous sommes à 13,04 %. Je n'ai pas encore le décompte officiel au 1er janvier 2011 que le Préfet des Hauts-de-Seine doit notifier en début d'année prochaine, sachant qu'au cours de l'année 2010, ce sont 337 nouveaux logements sociaux qui devraient être intégrés dans ce décompte, pour porter le nombre total à 7 583 logements, sous réserve bien évidemment de la confirmation par le Préfet.

Au terme de la loi, constitue un habitat indigne, les locaux ou installations utilisés aux fins d'habitation et impropres par nature à cet usage ainsi que les logements dont l'état expose leurs occupants à des risques manifestes pouvant porter atteinte à leur sécurité physique ou à leur santé. La prise des arrêtés d'insalubrité relève de la compétence de l'Etat et, à ce jour, 37 logements dont 26 situés au 179, rue d'Aguesseau sont frappés d'interdiction d'habiter. Je tiens à préciser que seuls trois appartements restent occupés à cette adresse et que notre Conseil a délibéré le 6 octobre dernier pour lancer une procédure d'expropriation sur cet immeuble. Sur ces trois logements, les deux occupants réguliers ont eu une proposition de relogement par notre commission d'attribution du mois de novembre. Le dernier occupant est sans droit ni titre.

Néanmoins, dans le cadre des pouvoirs de police générale du Maire, le service de l'hygiène et de la salubrité intervient pour lutter contre les causes d'insalubrité. Environ 80 nouveaux dossiers sont ainsi traités annuellement (75 dossiers en 2010 et 70 au 15 décembre 2011), principalement à la demande des occupants. Ces chiffres sont à rapprocher des 61 600 logements, selon les sources de l'INSEE que compte la Ville. Pour lutter contre l'habitat insalubre, la Ville, à travers la Communauté d'agglomération a

également mis en place une opération qualifiée « habitat qualité » depuis avril 2010. Cette opération vise à recenser dans un premier temps les immeubles dégradés et à mettre en place un accompagnement technique et financier avec les aides de l'ANAH, du Conseil Général et de GPSO.

Les premiers travaux de réhabilitation ont déjà commencé et notre Conseil d'agglomération a approuvé hier soir la première convention de programme d'intérêt général (PIG) « habitat qualité » portant sur 31 immeubles. Aujourd'hui, ce sont en tout 42 immeubles qui ont été retenus pour être suivis dans cette opération. C'est le bureau d'études Urbanisme qui nous accompagne dans ce travail.

Enfin, concernant le parc immobilier de bureaux, il s'élève à ce jour à 1 150 000 mètres carrés. L'offre de bureaux disponibles est de 100 000 mètres carrés, soit un taux de vacance de 8,6 %. Ce taux est très variable en fonction des livraisons dans la ZAC Séguin-Rives de Seine. Il traduit, pour l'essentiel, la vacance séparant dans le temps la livraison des nouveaux immeubles de bureaux et leur occupation effective par leurs utilisateurs.

Je vous remercie.

QUESTION ORALE POSEE PAR M. MATHIEU BARBOT

Monsieur le Maire,

Depuis plusieurs mois, la prostitution à bord de véhicules (camionnettes ou caravanes) se développe de manière significative boulevard Anatole France, et plus précisément le long du terrain des Canadiens. De fait, cela représente une gêne évidente pour les riverains, à tel point que plusieurs d'entre eux vous ont alerté lors de la dernière réunion du quartier 1 (Parchamp – Albert Kahn).

De même, habitant moi-même ce quartier, je suis régulièrement interrogé à ce sujet par des parents qui s'inquiètent légitimement que leurs enfants, usagers du centre équestre du parc Rothschild, dont l'accès se fait via le boulevard Anatole France, soient confrontés à ce désolant spectacle.

Aussi, quels sont les moyens dont nous disposons et quelles actions avez-vous entreprises, ou comptez-vous entreprendre, pour lutter contre ce phénomène ?

Je vous remercie.

REPONSE DE MONSIEUR TELLINI A LA QUESTION ORALE POSEE PAR M. MATHIEU BARBOT

Mon cher collègue,

La prostitution est depuis longtemps fortement implantée sur le territoire de la Ville de Paris, dans le Bois de Boulogne, aux frontières nord de Boulogne-Billancourt. Cette présence engendre une gêne intolérable pour nos concitoyens. Pas moins de sept questions orales ont été posées sur ce sujet, dans cette enceinte, entre 2000 et 2002. Si la question a été moins soulevée par la suite, elle semble malheureusement, depuis quelque temps, redevenir d'actualité.

Nous dénonçons ces faits de façon récurrente et nous agissons dans la limite de nos compétences, afin de les contrecarrer. Dépourvus des prérogatives judiciaires nécessaires, les policiers municipaux ne peuvent agir afin de faire régresser la pratique de la prostitution que sur l'emploi et le stationnement des véhicules.

Ainsi, au 15 septembre 2011, 107 procès-verbaux visant des automobilistes fréquentant le Boulevard Anatole France dans un but manifestement lié à la prostitution ont été dressés par la police municipale, contre 32 au cours de l'année 2010. De même, les enlèvements de véhicules utilisés pour la prostitution avec conduite en fourrière sont au nombre de 41 cette année, contre 17 l'an passée.

Il faut également noter que, par le passé, une séparation en dur avait été érigée pour partager les voies de circulation du Boulevard Anatole France, interdisant les demi-tours de clients des prostituées. Comme vous pouvez le constater, la pression mise sur ces activités dans le secteur du boulevard Anatole-France est réelle et va en s'amplifiant.

La lutte contre le proxénétisme est du ressort des services de l'Etat. C'est un souci permanent du commissaire central de Boulogne-Billancourt, dont les effectifs restent vigilants aux délits qui pourraient se dérouler sur le territoire de notre commune.

Dernièrement, le Maire a encore une fois attiré par un courrier l'attention du Préfet de police sur ces débordements. Dans sa réponse, Monsieur Godin s'est engagé à intensifier l'action de ses services dans ce domaine. Le Maire est attentif à ce problème depuis de nombreuses années. En 2003, il a activement participé, lors de la préparation de la loi pour la sécurité intérieure à la remise en vigueur du racolage passif comme délit.

L'action conjuguée de toutes les forces de police locales permet de lutter contre ces pratiques dégradantes et gênantes pour nos concitoyens. Notre implication sur ce sujet reste maximale.

QUESTION POSEE PAR MME SYLVIA BONDOUX

Monsieur le Maire,

Depuis plusieurs jours, les riverains de la rue de Sèvres nous font part des désordres importants causés par les files d'attentes de ressortissants turcs venus accomplir des formalités administratives à leur consulat situé au 44 de cette voie.

Ce ne sont d'ailleurs pas seulement les riverains qui ont à subir ces désagréments mais aussi les parents d'élèves et les enfants qui se rendent au groupe scolaire Jean-Baptiste Clément et qui éprouvent les plus grandes difficultés à circuler à cet endroit.

Je sais bien Monsieur le Maire que, s'agissant d'un site diplomatique, nous n'avons guère la possibilité d'agir directement sur l'origine de ces nuisances.

C'est pourquoi je vous remercie de nous indiquer les interventions qui sont malgré tout possible pour remédier à cette

situation et rétablir la sécurité et la tranquillité auxquels les Boulonnais ont droit.

REPONSE DE MONSIEUR TELLINI A LA QUESTION ORALE POSEE PAR MME SYLVIA BONDOUX

Ma chère collègue,

Les désordres causés par les rassemblements de ressortissants turcs devant le Consulat du 44, rue de Sèvres sont en effet pour nous une vive préoccupation depuis plusieurs jours. Permettez-moi de rappeler en deux mots de quoi il s'agit, afin que notre assemblée dispose de tous les éléments.

Une évolution de la loi turque conduit les citoyens turcs à se rendre en masse en cette fin d'année pour régulariser leur situation au regard du service militaire. Ces personnes ayant jusqu'au 31 décembre pour s'acquitter d'une taxe de 10 000 euros pour prix de la non exécution de leur obligation militaire. Faute de ce paiement avant cette date, ils se retrouveront en infraction en cas de retour dans leur pays d'origine.

Ceci a conduit aux attroupements et occupations de l'espace public que vous dénoncez justement et on assiste d'ailleurs aux mêmes scènes devant tous les consulats de ce pays, en France et en Europe. La police municipale a pris l'attache du Consulat, afin qu'une meilleure régulation des entrées soit mise en place. Une nouvelle démarche a été entreprise la semaine dernière, mais sans résultat tangible, ce qui a conduit le Maire le 9 décembre à saisir le Préfet de police pour que l'Etat prenne enfin ses responsabilités dans cette affaire, où nous sommes – je le souligne – largement démunis.

Je souligne d'ailleurs que, lors de l'installation de ce Consulat à Boulogne-Billancourt, la Ville n'avait été ni consultée ni informée. Lorsque Pierre-Christophe Baguet s'était interrogé sur cette installation, il lui a été opposé la notion d'exterritorialité. Nous attendons avec impatience la réponse du Préfet de police et le Maire n'hésitera pas s'il le faut à envoyer au Consulat la facture des surcoûts d'entretien et de sécurisation de l'espace public entraînée par cette déplorable situation.

QUESTION ORALE POSEE PAR MONSIEUR GUILLAUME GARDILLOU

Monsieur le Maire,

Beaucoup de Boulonnais ont attiré notre attention sur le fait qu'ils avaient été sondés par l'institut Ipsos concernant l'aménagement de l'île Seguin. Par ailleurs, la presse a indiqué que la Ville était à l'origine de ce sondage.

Pouvez-vous nous confirmer cette information et, si celle-ci est exacte, pourriez-vous indiquer à notre assemblée les résultats et le coût de cette enquête ?

Enfin, toujours selon la presse, nous apprenons que les questions auraient également porté sur l'image de marque de certaines personnalités politiques de la Ville, notamment Pierre-Mathieu Duhamel, Thierry Solère et vous-même. Merci de nous

éclairer également sur ce point.

Je vous remercie.

REPONSE DE MADAME GODIN A LA QUESTION ORALE POSEE PAR MONSIEUR GUILLAUME GARDILLOU

Mon cher collègue,

Précisons d'abord, parce que nous avons du respect pour la presse, que, quand vous parlez de la presse, il s'agit seulement et uniquement des articles d'un écotier, que le Maire a assez justement surnommé « le romancier militant » et dont on sait qu'ils sont systématiquement à charge quand il en vient à parler de notre équipe municipale.

Je ne peux que vous informer, si vous ne le saviez déjà, que le Maire a écrit le 28 novembre à la Direction du Parisien pour démentir ce qui était très imprudemment avancé dans ce papier et pour dire – vous me permettrez de le citer exactement – : « Il est parfaitement malhonnête de faire allusion à un sondage que j'aurais commandé à Ipsos. Ni la ville, ni la SAEM, ni GPSO n'ont commandé quelque sondage que ce soit à ce sujet. Les 45 réunions de concertation qui ont eu lieu jusqu'à présent, les rencontres de quartier, mes contacts quotidiens avec les Boulonnais me permettent d'être à l'écoute de mes concitoyens et en permanence informé de leurs attentes sans qu'il soit besoin de procéder à des sondages. »

COMMUNICATIONS ECRITES

M. Baguet

Le rapport 2010 de GPSO vous a été remis, avec un petit CD-Rom. Vous voyez l'activité très intense de GPSO pour l'année 2010. Je rappelle que nous avons fusionné – c'était une première en France – deux communautés d'agglomération et je remercie encore la Direction générale, les collectivités locales et le Ministère de l'intérieur ainsi que le Ministère des finances et du budget, qui nous ont aidés à mener à bien cette fusion exceptionnelle. Tous les textes n'étaient d'ailleurs pas encore rédigés et nous avons été précurseurs. Je tiens à saluer le travail du Directeur général et de l'ensemble des services, Monsieur Christian CAMARA pour le remarquable travail effectué en 2010.

Nous le savons, nous le voyons dans les comptes et nous l'avons vu hier lors de notre soirée du Conseil communautaire où nous avons 74 points à l'ordre du jour : GPSO prend de l'importance et connaît une réussite économique et financière. Nous le voyons bien en tant que Ville de Boulogne-Billancourt. Nous profitons bien de GPSO. Je ne reviendrai pas sur le portage des parkings. Je vous signale qu'hier, nous avons voté un certain nombre de délibérations pour lancer enfin la rénovation complète des ascenseurs du parking de l'Hôtel de ville, qui était attendue depuis très longtemps. Nous avons réglé un contentieux qui se montait à plus de 2,2 millions d'euros avec Q Park et GPSO a été très efficace. Voilà le succès de GPSO, succès financier et économique, succès aussi politique, parce que cela nous a permis d'être autorité organisatrice de transports et donc d'être un inter-

locuteur privilégié du STIF. Cela nous a aidés à récupérer trois gares du Paris express, sur Vanves, Issy-les-Moulineaux et la double gare Pont-de-Sèvres Ile Seguin.

GPSO œuvre aussi dans l'humain, si j'ose dire, avec l'enseignement musical et le sport de haut niveau. GPSO montre beaucoup d'efficacité, mais comme c'est une grosse machine, il faut encore lui donner du temps pour qu'elle s'installe. Surtout dans le contexte actuel, avec des interrogations sur les ressources des collectivités locales, il est bon que nous soyons regroupés. Je vous invite donc à lire ce rapport, de manière attentive. Vous allez certainement y découvrir beaucoup d'activités qui ont été conduites par GPSO.

Il y a encore des améliorations à apporter, notamment sur tout ce qui relève des relations de proximité. Nous devons travailler sur ces sujets et nous pouvons nous réjouir du fait que Madame Pasqualini, qui était responsable de ce secteur à la Mairie, soit devenue Directrice du pôle nord de GPSO. Elle a donc la charge pour GPSO de tout Boulogne. Son pendant boulois étant Marie-Sylvie Durand, nous avons ici deux agents de qualité qui vont faciliter cette relation avec GPSO. Vous avez le rapport sous les yeux et je vous invite encore une fois à le lire attentivement.

Le deuxième rapport est le rapport annuel des délégués de service public et des syndicats intercommunaux pour l'année 2010. C'est le rapport des travaux rendus par la Commission consultative des services publics locaux pour l'année 2011. Vous savez que ce sont des rapports conséquents, mais nous sommes représentés à la Commission consultative des services publics locaux par des élus de notre ville. Cela porte sur différents sujets, comme le cinéma Landowski, le Ciné Vox, le restaurant municipal, notre société de dépannage, le marché avec IDEX énergie pour l'Ile Seguin et le Trapèze, ainsi que le TOP, les crèches et les quatre structures qui ont été mises en délégation de service public et la piscine-patinoire. Vous avez une synthèse dans la délibération qui vous est présentée.

Est-ce qu'il y a éventuellement des demandes de parole sur ces sujets ? Madame Bauche.

Mme Bauche

Pour GPSO, je vous remercie vraiment. Je pense qu'il serait très utile que les Boulonnais sachent un peu mieux tout ce que fait GPSO. Je voudrais vous faire une suggestion : moi qui ne suis pas conseiller communautaire, quand je veux entendre ce qui se dit, je viens. Pour un Boulonnais, ce n'est pas trop difficile, mais pour un Vanvéen ou pour un Sévrien, cela devient plus compliqué. Peut-être pourriez-vous prévoir que les Conseils communautaires soient filmés, comme le sont les Conseils municipaux, puisque les équipements sont en place. Cela ne serait donc peut-être pas trop coûteux et cela permettrait que le public prenne mieux conscience de la répartition des tâches entre la ville et GPSO : lorsque les Boulonnais appellent GPSO pour un problème situé dans Boulogne, bien souvent leur interlocuteur ne connaît pas l'adresse en question. Je pense donc qu'il serait intéressant de développer cela.

Par ailleurs, à côté de ce compte rendu d'activité de GPSO, je regrette que nous n'ayons pas le CRACL qui concerne la SAEM et qui devrait nous informer sur la vie de cet organisme pour l'année 2010. Là, on perd un peu pied et on ne peut pas suivre ce qui se passe : c'est regrettable.

Mme Bauche

Pour GPSO, je vous remercie vraiment. Je pense qu'il serait très utile que les Boulonnais sachent un peu mieux tout ce que fait GPSO. Je vous fais une suggestion. Moi qui ne suis pas conseiller communautaire, quand je veux entendre ce qui se dit, je viens. Pour un Boulonnais, ce n'est pas trop difficile, mais pour un Vanvéen ou pour Sévrien, cela devient plus compliqué. Peut-être pourriez-vous prévoir que les Conseils communautaires soient filmés, comme le sont les Conseils municipaux, puisque les équipements sont en place. Cela ne serait donc peut-être pas trop coûteux et cela permettrait que le public prenne mieux conscience de ce qui se fait chez GPSO et de ce qui se fait à Boulogne. Ils ont quand même tendance de temps en temps à passer un coup de fil pour signaler qu'ils ont de la neige sur leur trottoir et lorsqu'on leur demande où ils habitent, ils répondent « rue des Abondances » et ils tombent sur quelqu'un qui n'est pas Boulonnais et qui va demander : « C'est où, ça ? » Ils ne comprennent donc pas. Je pense donc qu'il serait intéressant de développer cela.

Dans tous les comptes-rendus d'activité que vous nous avez donnés, je regrette que nous n'ayons pas le CRACL qui concerne la SAEM et qui nous fait remonter les informations concernant cet organisme à tout ce que vous nous avez communiqué fin 2010 et qui concerne donc l'année 2009. Là, on perd un peu pied et on ne peut pas suivre ce qui se passe et c'est regrettable.

M. Baguet

Merci. D'autres demandes de parole sur le sujet ? Je vais vous répondre, Madame Bauche. Sur la proposition de vidéo-transmission pour le Conseil communautaire, je vais en parler à mes collègues Maires.. Issy-les-Moulineaux le fait, mais je ne suis pas sûr qu'à Chaville, à Ville-d'Avray, cela se fasse. Je vais me renseigner auprès de mes collègues Maires, mais il faut que nous progressions ensemble, d'un pas commun. Je ne vous garantis donc pas une réponse positive.

Vous avez fait allusion au CRACL, Madame Bauche. Je suis prêt à vous répondre plusieurs choses. La première est que la loi autorise les communes à voter leurs budgets jusqu'au 31 mars de l'année et à voter les CRACL jusqu'au 31 mars. Jusqu'à présent, le budget de la Ville était voté autour du mois de décembre. C'était la tradition.

Jean-Pierre Fourcade avait souhaité avancer le budget en décembre. Cela présentait un petit inconvénient. Nous n'avions pas à l'époque les bases de la taxe professionnelle, quand il y avait une taxe professionnelle. Il fallait donc repasser devant le Conseil municipal pour voter les taux fin mars, parce qu'en général, les services fiscaux fournissaient les bases assez tardivement.

Nous revenions et nous corrigions éventuellement un peu le budget. J'ai préféré justement, pour éviter cet aller-retour, revoir ce calendrier en attendant d'avoir les bases – d'autant que ces dernières années, avec la suppression de la taxe professionnelle, cela rend les choses particulièrement complexes.

Il y a encore une heure et demie, j'étais à l'Assemblée nationale, nous avons voté l'amendement sur la péréquation. Un de mes collègues a pris la parole, parce qu'il mettait au vote demain son budget. Il a fait la remarque à la Ministre du Budget qu'il était difficile de voter le lendemain son budget dans son Conseil municipal, alors que nous n'avions les informations sur la péréquation que le jour même à l'Assemblée nationale, tandis que cela n'a pas encore été revoté au Sénat. Il faut donc que cela reparte au Sénat, que cela revienne ensuite chez nous. Vous voyez donc que tout cela est donc un peu compliqué en termes de calendrier.

Il y a donc une vraie cohérence, qui était légitime à l'époque, de faire à la même période ou à la fois le CRACL et le budget de la Ville. Nous gardons cette cohérence antérieure, mais nous la reportons dans la cohérence future. Nous mettrons donc le CRACL bien sûr au vote du Conseil municipal le plus tôt possible et le plus près possible du vote du budget, pour maintenir cette cohérence. Et la loi nous y autorise.

Deuxièmement, je vous vois venir. Le CRACL sur la base du PLU, voté en juin 2011 (310 000 mètres carrés) est prêt, bien évidemment. Les services de la SAEM ont rédigé ce CRACL. Mais imaginez que ce soir, je vous propose un CRACL sur la base des 310 000 mètres carrés. Qu'est-ce que je n'aurais pas entendu ? « Monsieur le Maire, vous n'entendez pas la population. Vous êtes obtus. Vous êtes autiste. Comment cela se fait-il ? » J'aurais tout entendu.

On ne peut donc pas me reprocher tout et son contraire. On ne peut pas me dire : « Monsieur le Maire, il faut nous donner le CRACL » et en même temps ne pas me donner le temps de revoir le projet. Il faut être cohérent. Etes-vous d'accord avec moi ? Je vois que vous hochez la tête et je vous remercie de votre approbation, Madame Bauche.

A partir de là, tout le monde connaît la situation de l'Île Seguin. J'ai toujours été très clair. Premièrement, les Boulonnais sont impatients de voir un projet sur l'Île Seguin. Deuxièmement, ils sont très fiers du projet culturel. Aujourd'hui, il y a une vraie reconnaissance. Le Cirque du soleil attire beaucoup de monde. Des choses se passent sur l'Île Seguin, avec le restaurant, le futur pavillon d'information et le pavillon de mémoire qui est en cours d'installation.

En plus de ces activités de préfiguration, il y a des actes fondateurs qui ont lieu. Demain matin, d'ailleurs, le Conseil général va voter de façon définitive l'engagement de s'installer sur l'Île Seguin. Là aussi, entre nous, permettez-moi de rire un peu. J'ai consulté les propos des uns et des autres ici depuis trois ans. Qu'est-ce que je n'ai pas entendu ? « Je sais de source sûre, Monsieur le Maire, que le Conseil général ne viendra jamais sur la pointe aval. » J'ai entendu cela décliné sur tous les tons, sur

tous les modes : agressif, tolérant et autres. Demain, le Conseil général va voter et s'engager à dépenser 150 millions d'euros sur la pointe aval. C'est un élément majeur. Ceci prouve que, dans la vie, il faut savoir patienter et profiter de ces moments qui finissent par se déclencher positivement.

Deuxièmement, sur la pointe amont, cela bouge également, puisque, – ainsi que je vous l'ai déjà dit et redit – nous avons signé avec l'investisseur suisse pour 26 000 mètres carrés et les premiers acomptes sont tombés il y a trois semaines, avec signature chez le notaire. Il se passe donc beaucoup de choses.

Pour autant, nous constatons une impatience, une fierté autour des projets culturels exceptionnels, tous privés, à part celui du Conseil général – je le rappelle – qui ne coûte rien au contribuable de Boulogne-Billancourt. Cela fait au moins 10 fois que je le répète, mais, visiblement, certains ont plaisir à déformer les informations ou à les traduire en leur faveur, jouant plus leur égo personnel que l'intérêt général de la Ville, de la SAEM ou même du Département. C'est une autre affaire.

Le troisième point, c'est que, visiblement, les Boulonnais ne sont pas contents au sujet des tours. Ils n'aiment pas les tours. J'ai donc dit – et je l'ai écrit – au Figaro et je l'ai redit dans des journaux sérieux, que nous étions en train de travailler avec Jean Nouvel sur un nouveau projet sur la partie centrale. Les pointes amont et aval sont bouclées. Elles démarrent. Tout va bien sur la partie culturelle.

Sur la partie centrale, il faut me laisser un peu de temps pour arriver à résoudre le triple objectif. Premièrement, il s'agit d'avoir un projet urbanistique et architectural de qualité. Nous n'allons pas faire Merlin Plage sur la partie centrale de l'île. Deuxièmement, il faut se donner les moyens de tenir le calendrier. Troisièmement, il faut respecter les équilibres financiers. Tout cela ne se fait pas en claquant des doigts. Nous travaillons et c'est pour cela que j'aurai le plaisir de vous présenter – dès le Conseil municipal du 16 février, je l'espère – un CRACL qui prendra justement en compte ces aspirations.

Il ne faut donc pas lire tout ce qui est écrit et tout ce que les agitateurs font circuler, avec des tas d'erreurs en plus. L'autre jour, on nous a par exemple expliqué que six recours avaient été déposés par les associations. Je vous informe tout d'abord que ce ne sont pas six recours, mais un recours de six associations. On oublie de dire et de préciser que le fameux G8 du départ n'existe plus. Je rappelle que lorsqu'ils ont décidé de déposer un recours gracieux, sur les huit associations, deux se sont retirées et n'ont pas été au bout de cette première phase de recours. Nous étions donc à huit moins deux, soit six.

Aussitôt, ce G8, pour arriver à ce chiffre 8 qui a l'air de leur plaire, est allé chercher des partis politiques, ici les Verts et les écologistes d'autres communes pour compléter et arriver à un nouveau G8. Là, effectivement, ils ont transformé pour partie le recours gracieux en recours contentieux. Là aussi, miracle, mais on n'en parle pas : deux associations ont sauté. Il s'agit des deux plus grandes associations qui sont de vraies associations de

défense de l'environnement, au niveau régional et au niveau départemental. Ces deux-là ne sont pas passées au stade du recours contentieux.

Voilà la vérité : Sur le G8 de départ, aujourd'hui, il ne reste plus que quatre associations historiques. La moitié seulement des associations d'environnement ont déposé un recours contentieux. C'est quand même intéressant que quatre associations, en cours de route, aient considéré que le dialogue a été fructueux. C'est quand même quelque chose à dire. Nous allons donc profiter de la retransmission et je saisis votre intervention pour répondre – peut-être un peu longuement – et pour rétablir la vérité sur ce qui se passe. .

Sur les recours contentieux, il y a des échéances. Cela allait de début décembre à fin décembre. Nous ferons le point en temps voulu. L'avantage du recours contentieux, c'est que cela permet de savoir exactement ce que les gens reprochent. Mon problème, pour discuter, est qu'il faut être deux. J'attends toujours avec impatience les propositions des associations. J'ai reçu ces dernières, alors que je n'y étais pas obligé après le dépôt du recours gracieux, mais j'ai individuellement reçu tous les requérants et je leur ai écrit. Je leur ai demandé à tous de me faire des propositions, en leur exposant la problématique et les différents paramètres. Je leur ai demandé ce qu'ils voulaient supprimer, s'ils voulaient que nous diminuions les tours, que nous les abaissions, que nous limitions les espaces verts, que nous supprimions des équipements culturels et, dans ce cas, lesquels, quels équilibres financiers ils souhaitaient. J'ai posé les questions.

Un Président d'association continue de rabâcher dans la presse qu'il a la solution miracle et l'équilibre financier à 175 000 mètres carrés. J'attends toujours cette proposition. Je vais peut-être lui envoyer une lettre recommandée, parce qu'il continue à rabâcher cela dans la presse, mais il n'apporte pas la réponse. A un moment donné, il faut tout de même qu'il communique ses éléments. Voilà les raisons pour lesquelles je ne vous ai pas proposé un CRACL aujourd'hui. Si j'avais déposé un CRACL, je me serais fait gronder, parce que je n'aurais pu le déposer que sur les 310 000 mètres carrés. Aujourd'hui, je ne suis pas prêt pour vous proposer un CRACL qui prenne en compte les revendications et les aspirations des Boulonnais.

Pour autant, il n'y a pas de problème financier à la SAEM. Je vous le garantis. Tout va bien. La SAEM ne s'est jamais si bien portée. La preuve en est : j'ai même proposé à des représentants de tous les groupes d'opposition – vous oubliez de le dire – de siéger au Conseil d'administration. Madame Vouette, ce matin, a demandé le budget 2010, parce qu'elle ne l'avait pas eu. Il lui sera transmis, bien évidemment. Il n'y a aucun problème. Le budget 2010 a été voté d'ailleurs à l'époque par le Conseil d'administration, au mois de mai. Je vous ai dit que j'ouvrais le Conseil d'administration de la SAEM à tout le monde, parce que nous sommes en pleine transparence.

Je vais vous parler d'autres bonnes nouvelles pour vous montrer à quel point cela se passe bien. , Des bonnes nouvelles viennent s'ajouter aux bonnes nouvelles que je vous ai annoncées

tout à l'heure, à savoir le vote solennel demain du Conseil général, car le groupe majoritaire s'est déjà prononcé la semaine dernière. Il n'y a donc aucun doute sur le vote de demain. Je pense que le Président Devedjian a une majorité qui ne lui fera pas faux bond entre la semaine dernière et demain matin. J'anticipe, mais on ne sait jamais. A priori, c'est voté. D'ailleurs, cela m'amusera de voir qui va voter ce projet du Conseil général. Je serai attentif sur les noms des gens qui votent. C'est un petit trait d'humour, Madame Bauche, comme vous aimez le faire de temps en temps.

J'ai parlé de la pointe aval et de la pointe amont. Sur le Trapèze, en lui-même, je vous signale que beaucoup de choses ont avancé en trois semaines, alors que tout le monde entend parler de crise économique, de la crise du bureau. J'entends dire qu'il y a trop de bureaux. Les tours du Pont de Sèvres General Electric, qui ont été rachetées pour moitié par BNP Paribas et Meunier, la filiale immobilière de BNP. Ils ont présenté le projet City light au SIMI, très belle maquette, avec des tours complètement refaites, très éclairées et extraordinaires. Il y a 80 000 mètres carrés de bureaux qui sont vides depuis plusieurs années et qui pénalisent la vie économique du Pont de Sèvres.

Au SIMI, nous avons présenté le projet avec le Président de BNP Meunier Paribas, Monsieur Zivkovic et avec l'architecte Dominique Perrault, grande signature qui propose de très beaux bâtiments épurés. A cette occasion, nous avons pu annoncer, alors que les travaux ne sont pas encore commencés et ne commenceront que prochainement, que les bureaux sont déjà loués. Les 80 000 mètres carrés de bureaux des tours General Electric sont loués. General Electric va prendre la moitié des 80 000 mètres carrés. L'autre moitié ira à l'assurance-vie de BNP, Cardiff, qui va s'installer dans les autres étages. Les 80 000 mètres carrés du Pont-de-Sèvres sont donc loués. C'est la deuxième bonne nouvelle.

Il y a quinze jours, la Caisse des dépôts du Québec est venue à la SAEM signer l'achat de 21 000 mètres carrés sur le Trapèze, sur le lot A4 ouest. C'est la troisième bonne nouvelle. Cela fait donc 80 000 plus 21 000, soit 101 000 mètres carrés de bureaux qui sont partis en 15 jours.

Quatrième bonne nouvelle, toujours au SIMI, l'un des promoteurs présentait le projet D5. Sur le projet D5, là aussi, 60 000 mètres carrés de bureaux seront implantés. Je peux vous annoncer aujourd'hui que, sur ces 60 000 mètres carrés de bureaux qui vont être construits par Nexity, 35 000 sont déjà vendus à deux grandes entreprises du CAC 40. Pour récapituler, nous nous sommes engagés pour la construction de 161 000 mètres carrés de bureaux Et 136 000 sont déjà loués. Vous rendez-vous compte ? Nous pouvons dire que notre petite entreprise du Trapèze et de la ville de Boulogne-Billancourt ne connaît pas la crise, pour reprendre cette chanson. Franchement, il n'y a que peu d'endroits en Ile-de-France qui connaissent une telle situation. Ce matin, les banquiers et la Caisse des dépôts qui étaient présents nous disaient qu'il était presque normal, pour eux que nous ayons une telle dynamique.

Il n'y a donc aucune inquiétude. S'agissant de cet achat du lot A4 ouest par les Québécois, cela nous a permis de toucher par anticipation 21 millions d'euros de droits de participation, qui devaient être encaissés en 2012. Nous allons les encaisser en 2011. Quand je lis que des gens s'inquiètent sur les finances de la SAEM, je suis abasourdi. Il faut de temps en temps rétablir la vérité. Il y a des périodes un peu tristes dans la vie, mais depuis trois semaines, je crois que nous vivons une très bonne période pour la SAEM, le Trapèze et la Ville de Boulogne-Billancourt. Je pense qu'il vaut mieux s'en féliciter et s'en réjouir que d'aller continuer à écrire des bêtises à droite et à gauche. Cela dessert l'intérêt général. Madame BAUCHE, merci de m'avoir offert cette possibilité.

M. Fourcade

Je comprends très bien que le CRACL puisse être communiqué plus tard. Je pense néanmoins que vous auriez pu éviter beaucoup d'inconvénients et beaucoup de discussions si vous aviez présenté une communication, nécessaire dans une affaire aussi compliquée que l'urbanisation des terrains Renault. Je vous remercie d'ailleurs de l'hommage que vous avez rendu à ceux qui ont conçu le Trapèze et qui l'ont aménagé, hommage que je prends pour moi et pour l'équipe qui m'accompagnait. Je crois que sur cette question de la discussion, du dialogue entre l'exécutif municipal et le conseil municipal, il faut faire quelques progrès.

Vous venez de faire une communication et je remercie Madame Bauche de l'avoir déclenchée. Je trouve que, si vous l'aviez prévue dans l'ordre du jour, cela aurait été encore meilleur.

M. Fourcade

Je pense que vous auriez pu vous éviter beaucoup d'inconvénients et beaucoup de discussions. Je comprends très bien que le CRACL puisse être reculé. Si vous aviez présenté une communication dans une affaire aussi compliquée que l'urbanisation des terrains Renault. Je vous remercie de l'hommage que vous avez rendu à ceux qui ont conçu le Trapèze et qui l'ont organisé, hommage que je prends pour moi et l'équipe qui m'accompagnait. Je crois que si vous aviez fait une communication, cela aurait permis de dégonfler un certain nombre de choses. Je crois que c'est ce problème de la discussion, du dialogue entre l'exécutif municipal et le conseil municipal sur lequel il faut faire quelques progrès.

Vous venez de faire une communication et je remercie Madame Bauche de l'avoir déclenchée. Je trouve que, si vous l'aviez prévu dans l'ordre du jour, cela aurait été encore meilleur.

M. Baguet

J'entends votre remarque, Monsieur Fourcade. Simplement, vous savez qu'il n'est pas toujours facile de rendre publiques les choses, les signatures avec les Suisses... Nous ne communiquons peut-être pas assez de façon positive. Face à la communication négative qui est répandue sur la ville et ailleurs, nous allons faire des efforts de communication positive. Madame Vouette.

Mme Vouette

Monsieur le Maire, je voudrais revenir sur ce qu'a dit Monsieur Fourcade. Nous vous l'avons déjà fait remarquer plusieurs fois. Je trouve un peu incroyable qu'en séance de Conseil municipal, suite à la question de Madame BAUCHE, vous nous expliquiez que vous avez communiqué au Figaro ou je ne sais qui tout un tas d'informations sur l'aménagement des terrains Renault et de l'île Seguin.

M. Baguet

Non, je n'ai pas dit cela. Le Figaro m'a téléphoné et il y avait une pleine page dans Le Figaro dans laquelle ils parlaient de l'île Seguin. J'ai effectivement dit à la journaliste que je réfléchissais à des aménagements du projet de l'île Seguin, parce que je ne suis pas artiste et que j'ai entendu la population de Boulogne-Billancourt. Deux lignes ont été consacrées à cette information.

Je dis simplement qu'aujourd'hui je ne peux rien vous dire. L'équation n'est pas simple à résoudre entre l'objectif du projet architectural, le calendrier et l'équilibre financier. Voici les trois paramètres. Il faut intégrer ces trois éléments-là. Ce n'est pas en claquant des doigts que nous allons régler la question. Je n'ai fait que cela, à savoir une communication de deux secondes.

J'ai dit la même chose en Conseil de quartier. On m'a demandé combien de tours en moins ou en plus je prévoyais, ce que j'allais faire... J'ai répondu que nous réfléchissions. Au final, quelqu'un qui était présent à ce Conseil de quartier devant 120 témoins s'est cru autorisé à rapporter cela à un élu, qui a rapporté cela à l'échotier départemental, qui a fait un papier. Je n'y peux rien. A un moment, quand on est engagé politiquement ou associativement, il faut faire preuve d'un peu de responsabilité. Je n'ai pas communiqué plus particulièrement au Figaro.

Vous ne pouvez pas me dire en même temps que je communique, pendant que Jean-Pierre Fourcade me reproche de ne pas communiquer. Vous ne pouvez pas me reprocher tout et son contraire.

Mme Vouette

Attendez, Monsieur le Maire. Laissez-moi terminer. Ce n'est pas ce que je voulais dire.

M. Baguet

Vous parliez du Figaro. Excusez-moi, je n'ai pas fait de déclarations au Figaro. Je n'ai fait de déclaration à personne. C'est pour cela que ceux qui parlent en mon nom disent souvent des mensonges ou des contre-vérités, en tout cas.

Mme Vouette

J'ai bien compris que si un conseiller municipal veut avoir des informations pour répondre aux concitoyens bouloonnais, il faut vous téléphoner. C'est bien cela ?

M. Baguet

Non, Madame Vouette. Maintenant, vous siégez au conseil d'administration de la SAEM. Vous avez fait votre premier conseil d'administration ce matin. Je vous ai accueillie avec plaisir, comme j'ai accueilli avec plaisir Monsieur Vincent.

Jean-Pierre Fourcade a raison. Il faut peut-être que nous communiquions davantage entre nous. Simplement, nous avons déjà échangé 10 000 fois sur le sujet. Vous savez qu'il est très difficile de communiquer en cours de négociation. Il suffit qu'il y ait trois personnes autour de la table pour que cela parte en rumeurs, qui sont ensuite difficilement contrôlables. Dans un contexte économique aussi tendu, il faut être extrêmement prudent.

La négociation que j'ai engagée avec le Président du Conseil général pour trouver une solution et aboutir demain a été faite en tête-à-tête. Nous l'avons fait de cette manière pour éviter que cela parte dans tous les sens. Malgré cela, il y a quand même eu des fuites, qui auraient pu se révéler catastrophiques. Tant mieux, nous nous connaissons bien, nous nous entendons bien, nous nous apprécions et nous avons le même objectif avec la Vallée de la culture. Nous avons pu corriger les erreurs. Au niveau du Conseil général, j'en suis conscient, le fait de voter demain un engagement de 150 millions d'euros n'est pas neutre. C'est un vrai geste et un vrai effort dans le cadre de la Vallée de la culture. Allez-y, Madame Vouette, mais nous avons déjà discuté de cela ce matin. Nous discutons tous les jours de cette question avec Madame Vouette.

Mme Vouette

Il se trouve que ce matin se tenait le CA de la SAEM. Ici, c'est le Conseil municipal. J'ai peut-être des collègues qui sont intéressés par le fait de savoir ce qui se passe dans leur ville. Monsieur le Maire, nous vous avons déjà demandé de changer de méthode. Le problème n'est pas de rendre publiques des négociations en cours. Le problème est de discuter avec le Conseil municipal des grandes orientations du projet, de façon ensuite à aller chercher les programmes qui correspondent aux orientations choisies. Vous adoptez une démarche totalement inverse. Vous courez après des programmes, vous négociez et ensuite vous nous les présentez.

M. Baguet

Madame Vouette, faites-moi des propositions.

Mme Vouette

Laissez-moi finir, s'il vous plaît. Pour faire des propositions, il faut peut être qu'on en discute.

M. Baguet

Vous avez tous les éléments.

Mme Vouette

Je vais vous faire des propositions. On vous demande depuis longtemps de mettre un équipement omnisports sur l'île Seguin.

C'est un besoin de la ville. Vous le savez et tout le monde le sait ici. Pourquoi ne le fait-on pas ? Je ne le sais pas.

M. Baguet

Madame Vouette, allez jusqu'au bout. Votre proposition est intéressante, mais apportez derrière le financement. Le problème consiste à réunir les trois paramètres : le projet architectural, le financement et le calendrier.

Mme Vouette

Je suis d'accord avec cela, Monsieur le Maire. Je vous demande une séance de travail pour qu'on discute des grandes orientations, voir ce qui est possible et ce qui n'est pas possible, ce dont on a besoin en termes de transports, parce qu'on va accueillir de la population et on ne sait même pas comment ces personnes vont circuler. Comment le public viendra-t-il pour profiter de tous ces équipements que nous mettons un jour pour les retirer le lendemain ? Il faut discuter des grandes orientations et tant que vous n'accepterez pas de discuter en amont, vous irez à la catastrophe. A chaque fois, vous aurez des oppositions dans la ville. Il faut arriver à faire partager les projets. Faire partager les projets, c'est avant tout discuter avec le Conseil municipal.

M. Baguet

Partager le projet et avoir des résultats. Partager le projet, parfois, cela peut mettre en péril les résultats. Il faut trouver un bon équilibre, comme pour toute chose dans la vie, entre le partage du projet et les résultats à l'arrivée. Les gens nous jugent sur nos résultats et ne nous jugent pas sur nos états d'âme ou sur les agitations des uns ou des autres. Ils nous jugent sur les résultats. Ce soir, je vous ai apporté des résultats concrets : Natural Le Coultré, le Conseil général, les 161 000 mètres carrés de bureaux, ce sont des vrais résultats. C'est le fruit d'un travail quotidien d'une équipe – parce que je ne suis pas tout seul – et c'est comme cela que nous progressons.

En même temps, vous avez raison et j'entends Jean-Pierre Fourcade qui a aussi raison. Il faut aussi peut-être que nous travaillions différemment sur la communication. Mais pour trouver un bon équilibre, il faudrait qu'il y ait un engagement des gens pour ne pas « bavasser » dans tous les coins. Or c'est très compliqué. Madame Vouette. Nous allons peut-être passer ensuite à l'ordre du jour du Conseil municipal.

Mme Vouette

D'accord, Monsieur Baguet, mais je voudrais quand même vous dire quelque chose.

M. Baguet

C'est Madame Bauche qui a déclenché tout cela, au final. Je ne vous en veux pas, c'est utile.

Mme Vouette

Vous savez que cela fait 22 ans que Renault a annoncé qu'il quittait l'Île Seguin. La méthode qu'on vous reproche ce soir, nous la reprochions déjà à l'équipe de Monsieur Fourcade. Elle consiste à travailler à l'envers.

M. Baguet

Nous travaillons à l'envers, mais nous avons des résultats quand même. C'est le principal.

Mme Vouette

Des résultats – je suis désolée – au bout de 22 ans et pas grand-chose.

M. Baguet

Attendez. Vous n'allez pas me le reprocher. Mon projet a un an. Il n'a pas 22 ans.

Mme Vouette

Cela va peut-être vous faire sourire, mais ce n'est pas aussi anecdotique que cela. Plusieurs fois au Conseil municipal, notre groupe est intervenu sur l'emplacement du Conservatoire sur l'Île Seguin, en vous disant que cette idée ne nous paraissait pas tout à fait judicieuse. Vous nous avez envoyés balader, pour parler clairement.

M. Baguet

Ce n'est pas vrai. Je n'envoie balader personne.

Mme Vouette

Je m'en souviens parfaitement. Aujourd'hui, cette idée a été abandonnée pour des motifs juridiques, mais pas seulement. Vous-mêmes avez dit ce matin que des familles s'étaient étonnées et émues qu'on ait l'idée d'envoyer des gamins avec des instruments de musique sur l'Île Seguin. Je suis désolée, Monsieur le Maire. C'était quelque chose qui était prévisible. Il y a plein de gens ici, dans l'assistance qui pouvaient vous le dire.

M. Baguet

Madame Vouette, les associations de parents d'élèves que nous avons consultées étaient très favorables. Il se trouve que je suis particulièrement à l'écoute des Boulonnais. J'entends ce qu'ils me disent. Effectivement, quelques familles émettaient des doutes pour certains types d'instruments. Ce n'était pas évident. Il y avait aussi un intérêt à intégrer dans un pôle musical de dimension internationale notre conservatoire qui est aussi à dimension internationale, parce qu'il est l'un des rares à s'engager dans le processus Erasmus, avec en plus des classes doctorantes. Tout cela n'était pas incohérent, Madame Vouette. On peut très bien engager des pistes de réflexion et après entendre les uns et les autres.

Il se trouve qu'en plus, c'était très compliqué juridiquement parlant de faire un PPP avec GPSO et le Conseil général. C'est justement en échangeant avec Patrick Devedjian que nous avons fait le choix de la simplification pour permettre au Conseil général de s'engager le plus vite possible, ce qui nous permet aussi d'accélérer le processus de la gare du Grand Paris express. Tout cela est lié et tout se tient. C'est pour cela qu'il y a une vraie cohérence. Monsieur Solère demande la parole. Madame Vouette, terminez et après je lui donne la parole. Je ne voudrais pas vous couper la parole.

Mme Vouette

Je pense que tant que vous n'accepterez pas qu'on fasse des groupes de travail pour discuter des orientations du projet, cela n'ira pas. Vous avez été élu sur l'idée d'une île verte et dé-densifiée. Aujourd'hui, nous avons des programmes qui sont à 180 degrés de cela. Je pense qu'il est nécessaire que les élus du Conseil municipal discutent des orientations stratégiques. Que veut-on mettre sur l'île ? De quoi la Ville a-t-elle besoin ? Tant que vous ne ferez pas comme cela, cela ne fonctionnera pas.

M. Solère

Je ne vais pas être long, parce qu'on reparlera de cela, manifestement à l'occasion du CRACL, peut-être en février ou en mars. Au fond, vous parlez de résultats. Il y a deux sujets. Il y a le Trapèze. Il est vrai que c'est Jean-Pierre Fourcade qui avait mis en place toute cette opération. Il est rassurant de voir que, dans ce département et dans cette zone, l'activité économique n'est pas à ce point ralentie et que les choses avancent. Les choses se passent tout à fait en cohérence avec ce qui s'est fait jusqu'ici. Les choses se passent tout à fait en ligne avec tout ce qui se passe depuis des années.

Concernant l'île Seguin et sur la méthode, je reviens sur ce que vient de dire à l'instant Marie-Hélène Vouette. Au fond, après avoir promis, comme vous le disiez, un jardin et une île dé-densifiée, vous êtes arrivé en opposition avec quasiment tout le monde : les associations, une partie de votre majorité, toutes les oppositions municipales...

M. Baguet

Monsieur Solère, vous ne pouvez pas dire cela. Je vous ai expliqué tout à l'heure que sur les huit associations, quatre s'étaient désistées. En plus, à l'intérieur des associations qui restent, il y a des conflits internes. Il n'y a donc pas l'unanimité sur Boulogne-Billancourt contre le projet de Jean Nouvel et le projet de la Ville.

M. Solère

Puis-je reprendre ? Je ne vous ai pas interrompu.

M. Baguet

Oui, mais vous rabâchez à chaque fois comme un moulin à paroles.

M. Solère

Le moulin à paroles, c'est vous, Monsieur le Maire. Détendez-vous.

M. Baguet

Vous rabâchez des choses qui sont des contre-vérités. On a beau vous apporter des éléments sur des sujets auxquels vous avez vous-même participé, parfois soutenu et approuvé.

M. Solère

Les gens jugeront tout cela. Je vous parlais des résultats concrets sur l'île Seguin et ce que nous apprenons aujourd'hui sur un plan opérationnel. Vous ne dites pas clairement que vous renoncez à votre projet, mais globalement c'est ce que cela veut dire. D'ailleurs, je comprends mieux pourquoi vous ne présentez pas votre CRACL. Si vous présentez le CRACL, vous êtes bien obligé de mettre dedans vos tours de bureaux, cela va se voir. Comme vous ne savez pas ce que vous voulez faire, parce que je sais que vous n'avez pas fait de sondage...

M. Solère

Les gens jugeront tout cela. Je vous disais à propos des résultats concrets sur l'île Seguin et ce que nous apprenons aujourd'hui sur un plan opérationnel. Vous ne dites pas clairement que vous renoncez à votre projet, mais globalement cela veut dire ça. D'ailleurs, je comprends mieux pourquoi vous ne présentez pas votre CRACL. Si vous présentez le CRACL, vous êtes bien obligé de mettre dedans vos tours de bureaux, cela va se voir. Comme vous ne savez pas ce que vous voulez faire, parce que je sais que vous n'avez pas fait de sondage...

M. Baguet

Monsieur Solère. « Je ne sais pas ce que je veux faire ». Excusez-moi, je ne suis pas le débile du quartier. Je sais très bien ce que je veux faire. Ne vous inquiétez pas. Il y a un capitaine à la barre et c'est pour cela que nous avançons. Ne laissez pas des sous-entendus comme celui-là. C'est assez désagréable.

M. Solère

Laissez-moi finir. On peut peut-être faire deux phrases calmement, Monsieur Baguet, sans s'interrompre les uns les autres. Je ne vous interromps pas. Je vous écoute et je vous parle calmement.

M. Baguet

Allez-y, Monsieur Solère.

M. Solère

Merci beaucoup. Ce que je vous dis ce soir...

M. Baguet

Ne dites pas trop de contre-vérités tout de même.

M. Solère

C'est formidable. Où en sommes-nous, aujourd'hui, en termes de résultats sur l'île Seguin ? Le département des Hauts-de-Seine – je vous le confirme, mes chers collègues – va s'engager demain et je l'avais dit, à une seule condition, c'est qu'il n'y ait pas de tours sur le projet. Je veux remercier ici le Président du Conseil général, mais je veux aussi remercier le Maire...

M. Baguet

Monsieur Solère, voulez-vous que je ressorte vos propos dans cette assemblée sur le projet du Conseil général ?

M. Solère

J'y suis très favorable.

M. Baguet

Quel culot vous avez ! C'est incroyable.

M. Solère

Je vous avais dit mot pour mot que ce projet était merveilleux, mais que je m'opposerais à une construction de tours sur ce projet. Je suis absolument ravi que le Président du Conseil général et l'ensemble des Maires de GPSO...

M. Baguet

Vous allez peut-être voter demain ?

M. Solère

Monsieur Baguet, pouvez-vous m'écouter sans m'interrompre deux minutes ? Calmez-vous. Écoutez-moi. J'en ai pour deux minutes.

M. Baguet

Je vous écoute, mais comme vous dites beaucoup de bêtises, il faut bien que je corrige tout de même.

M. Solère

Vous m'interrompez toutes les dix secondes. Notez et vous réagirez. Vous êtes le Maire, vous faites ce que vous voulez, mais écoutez-moi calmement deux minutes. Vous allez voir que cela va très bien se passer. Quel est le bilan de cette affaire ? Le Conseil général demain va voter et conformément à ce que je vous avais dit, le département a refusé de rétrocéder une parcelle de l'île Seguin à la Ville pour faire une tour de bureaux. Je veux remercier là Patrick Devedjian ainsi que l'ensemble des Maires.

M. Baguet

Monsieur Solère, attendez contre-vérité !

M. Solère

Vous le direz après. Vous ne pouvez pas le savoir.

M. Baguet

Vous ne pouvez pas dire trois phrases sans dire des contre-vérités. Cela ne s'est pas passé comme ça. Vous n'étiez pas dans les négociations avec le Conseil général. Ne dites pas de bêtises. Le problème avec le Conseil général était que nous avons démarré à 32 000 mètres carrés. Ensuite, le Conseil général a augmenté son programme. Ensuite, nous avons rajouté le CRR. Ensuite, nous sommes passés à 43 000 mètres carrés. Ensuite, le CRR a augmenté ses besoins et on est passé à 11 000 mètres carrés. Le Conseil général a continué à augmenter. Du coup, nous étions à 54 000 mètres carrés au lieu de 32 000 mètres carrés sur la pointe aval.

A partir de là, nous étions effectivement obligés, si nous voulions tout faire rentrer, de trouver une solution et pousser un peu les murs. Nous avons choisi l'option culturelle avec Patrick Devedjian. Cela a eu une conséquence. Eventuellement, ce qui était cessible à un autre promoteur pour faire une tour de bureaux a été décalé.

M. Solère

Le moulin à paroles, ce n'est pas moi.

M. Baguet

C'est ça l'histoire. Monsieur Devedjian n'est pas contre les tours puisqu'il les défend à l'EPAD.

M. Solère

Oui, à La Défense. Exactement, les tours à La Défense.

M. Baguet

Même ailleurs.

M. Solère

Puis-je reprendre ? Pouvez-vous m'écouter deux minutes ?

M. Baguet

Oui, mais évitez de dire des contre-vérités. Cela devient casse-pieds. Vous communiquez n'importe comment. Il faut jouer l'intérêt de la Ville et se féliciter du vote de demain.

M. Solère

Je reprends, si vous voulez bien prendre sur vous deux minutes sans vous énerver pour m'écouter.

M. Baguet

Si vous ne dites pas de contre-vérités.

M. Solère

Peu importe. Écoutez-moi. Nous sommes en démocratie.

M. Baguet

On me reproche de ne pas suffisamment communiquer de façon positive.

M. Solère

Vous ne pouvez pas, dans un débat démocratique, ne pas écouter deux minutes ce que j'ai à vous dire. Vous ne m'écoutez pas. Vous m'interrompez tout le temps. Le moulin à paroles, c'est vous. S'il vous plaît, deux minutes dans le calme. Calmez-vous. Écoutez-moi.

M. Baguet

Je suis très serein. Simplement, ne dites pas de bêtises, Monsieur Solère.

M. Solère

Cela se sent. En tout cas, pour revenir concrètement sur cette opération de l'Île Seguin, le projet que vous avez fait voter en force au mois de mai dernier a suscité une opposition frontale d'une partie de votre majorité, de l'ensemble de l'opposition municipale, de très nombreuses associations et de milliers de Boulonnais. Vous finissez par entendre cette opposition frontale. Aujourd'hui, au moment où vous devriez nous présenter un CRACL qui intégrerait votre projet, vous nous annoncez, sans nous le dire, que vous finissez par renoncer à ce projet, puisqu'électoralement parlant, vous vous rendez compte...

M. Baguet

Monsieur Solère, arrêtez de dire des bêtises.

M. Solère

Ce n'est pas possible.

M. Baguet

D'abord, ce n'est pas en mai que l'on a voté le PLU. C'est en juin.

M. Solère

En juin.

M. Baguet

Il faut être un petit peu précis. A chaque fois que vous dites quelque chose, c'est toujours à côté de la plaque.

M. Solère

Prenez sur vous. Je n'en ai pas pour très longtemps, surtout si vous ne m'interrompez pas. J'en aurai fini bientôt.

M. Baguet

Arrêtez de parler. Ce sera plus simple.

M. Solère

Vous êtes un moulin à paroles. C'est fascinant. Au fond, aujourd'hui, que nous annoncez-vous ? Vous annoncez...

M. Baguet

Je n'annonce rien du tout. J'annonce de bonnes nouvelles.

M. Solère

Vous annoncez une bonne nouvelle. C'est vrai. Une bonne nouvelle potentielle. Nous le verrons en février. Vous nous annoncez concrètement que l'opposition contre les tours à Boulogne-Billancourt a fini par arriver à votre oreille et que, maintenant que vous comprenez que l'opposition est très massive et qu'il y a des élections qui approchent, vous vous dites : « Je ne peux pas continuer là-dedans. Donc j'arrête. » Le problème est que si vous présentez le CRACL et que vous enlevez les tours, c'est la faillite complète.

M. Baguet

Monsieur Solère, arrêtez.

M. Solère

Vous êtes en train de chercher un énième projet. Nous avons eu le Baguet version 1, qui propose un jardin avec des guinguettes. Nous avons eu le Baguet version 2, qui nous propose une densité comme celle de La Défense. J'ai vu cela dans un tract pas si mal fait. Maintenant, on attend pour février un Baguet version 3 avec un autre projet. En tout cas...

M. Baguet

En tout cas, il n'y a pas le feu au lac, Monsieur Solère. Je vous rassure. Il n'y a pas de problème financier.

M. Solère

Laissez-moi finir tranquillement. Aujourd'hui, le PLU que vous avez fait voter en force est concrètement attaqué...

M. Baguet

Arrêtez, Monsieur Solère. On est dans une enceinte démocratique. Vous n'avez pas le droit de dire que le PLU a été voté en force. Il a été voté démocratiquement à 67 % de l'Assemblée municipale.

M. Solère

Vous l'avez fait passer en force. Ce PLU...

M. Baguet

Ne dites pas des choses comme ça.

M. Solère

Est-ce que vous pouvez me laisser finir ?

M. Baguet

Vous dites bêtise sur bêtise.

M. Solère

Vous n'arrivez pas, dans un débat démocratique, à écouter les gens. Je comprends qu'on en arrive là sur ce dossier. Vous n'écoutez pas ce que les gens vous disent. On vous a dit calmement... M. Solère : Vous n'arrivez pas dans un débat démocratique calme à écouter les gens. Je comprends qu'on en arrive là sur ce dossier. Vous n'écoutez pas ce que les gens vous disent. On vous a dit calmement...

M. Baguet

J'écoute. Je suis tellement attentif que je note une erreur sur deux.

M. Solère

Vous avez tellement écouté qu'on a été nombreux – la population, les élus, dans votre propre majorité – à vous dire que des tours, à Boulogne-Billancourt sur l'Île Seguin, au-delà du fait que cela était contraire à nos engagements de campagne, les gens n'en voulaient pas. Vous n'avez pas écouté. Les associations ont fait des recours gracieux et vous ne les avez pas écoutés. C'est maintenant que la cristallisation est forte en ville que vous finissez par prendre peur parce que votre avenir électoral vous intéresse. Vous vous demandez ce que vous allez faire et vous reprenez sur un énième projet.

M. Baguet

Monsieur Solère, un peu de cohérence et de dignité.

M. Solère

Franchement, vous êtes un maître.

M. Baguet

Je vais donner à notre assemblée municipale un scoop. Monsieur Solère, vous qui faites un discours contre les tours – voulez-vous que je vous dise, Monsieur Solère – avez-vous voté le PLU de la ville en 2005 ? Vous avez voté le PLU de la ville en 2005. Est-ce que vous savez, dans le PLU de la ville, validé par les associations d'environnement, combien de tours il y avait sur le Trapèze ? Il y avait deux tours qui étaient prévues sur le Trapèze. Vous les avez votées sous l'autorité de Jean-Pierre Fourcade. Il s'agissait de deux tours de 90 mètres de haut, la Tour Jean Nouvel qui est sortie de terre, et une deuxième tour dont l'on ne parle jamais.

D'un seul coup, aujourd'hui, vous vous refaites une virginité et vous qui étiez d'accord pour des tours sur le Trapèze, d'un seul coup, vous n'en voulez plus sur l'Île Seguin, juste à côté. C'est tout de même merveilleux comme cohérence. Nous allons pouvoir dire aux Boulonnais que Monsieur Solère était pour les tours en 2005 et il est contre les tours en 2011. Nous allons arrêter le débat, parce que vraiment... Monsieur Solère, soyez cohérent. On peut faire de la politique, mais on ne peut pas faire de la politique en zigzaguant comme cela en permanence.

M. Solère

Vous êtes formidable ! Un jour, vous faites un jardin. Le lendemain, vous faites la Défense. Le troisième jour...

M. Baguet

Nous allons passer à l'ordre du jour et je vous remercie de votre vote demain au Conseil général. Vous avez mes remerciements anticipés. C'est très bien.

1. Désignation d'un représentant de la Ville de Boulogne-Billancourt au comité stratégique du Grand Paris.

M. Pierre-Christophe Baguet, Maire, rapporteur

Je vous propose la candidature de Jean-Pierre Fourcade. Y a-t-il d'autres candidatures ? Il n'y a pas d'autres candidatures. Est-ce que vous voulez un vote à bulletin secret ? Personne ne veut un vote à bulletin secret. Je mets aux voix la candidature de Jean-Pierre Fourcade.

Monsieur Jean-Pierre Fourcade est désigné représentant de la Ville au Comité stratégique du Grand Paris, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

2. Attribution de subventions aux associations et aux établissements publics au titre de l'exercice 2012.

M. Pierre-Christophe Baguet, Maire, rapporteur.

Un tableau complémentaire vous a été adressé. J'espère Madame Vouette que vous avez eu tous les documents en temps et en heure. J'étais témoin lorsqu'on vous les a remis, notamment le dossier sur l'Agence pour la Vallée de la culture, petit compte-rendu qui ne vous a peut-être pas satisfait, mais il y a un

bilan d'activité. Nous vous avons également mis sur table un dossier complémentaire avec les sommes réellement versées.

Nous avons ce soir l'autorisation de fonctionner par quart jusqu'au vote du budget. Nous pouvons donc verser les subventions aux petites associations. Toutes les petites associations recevront effectivement leur subvention. Pour les autres associations, les grosses associations qui perçoivent plus de 23 000 euros, nous leur verserons 25 %, parce que le versement se fait au fur et à mesure. Voici la proposition contenue dans la délibération.

Mme Lavarde, Rapporteur de la Commission des finances

En Commission des finances, aucun représentant du groupe Rassemblés pour Boulogne-Billancourt n'était présent. Concernant le projet de délibération numéro 1, il a été précisé en commission les montants des subventions allouées au CNJ et à l'association EMP, qui sont respectivement de 12 000 et 800 euros. Il y avait deux coquilles dans les documents transmis. La Commission des finances a émis un avis favorable, les groupes Unis pour Boulogne-Billancourt et @lternance ne prenant pas part au vote.

Mme Sicard, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

Le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt se demande pourquoi la subvention accordée au festival Premier regard l'année dernière n'a pas encore été utilisée.

Le groupe @lternance s'interroge à nouveau sur l'intérêt que représente l'association de la Vallée de la culture pour la ville de Boulogne-Billancourt. Pourquoi cette association bénéficie-t-elle d'une telle subvention de la Ville ? Le rapport d'activité de l'association transmis aux responsables des groupes ne donne pas suffisamment d'éléments. Les groupes Unis pour Boulogne-Billancourt et @lternance ne prennent pas part au vote. Avis favorable de la Commission.

M. Baguet

Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Oui. Je rappelle tout de même que nous avons déjà eu deux réunions. Il y a eu le groupe de travail, la réunion de la Commission des finances élargie plus la commission des finances lundi. Il y a donc eu trois réunions et nous en sommes à la quatrième séance. Nous n'allons donc peut-être pas reprendre tous les débats, Monsieur Tisseyre et Madame Bauche. Monsieur Tisseyre, autorisez-vous Madame Bauche à parler la première, au nom de la galanterie ?

Mme Bauche

Merci, Monsieur le Maire, et merci, Monsieur Tisseyre. Pour la Vallée de la culture, je vous remercie de nous avoir donné lors de la Commission le bilan d'activité. Franchement, il est un peu mince et cela ira droit au cœur des quatre associations en question de savoir que l'Agence a signé le registre et a rencontré le

Commissaire enquêteur pour valoriser le projet culturel et inscrire le projet de l'île Seguin dans un contexte d'ensemble, celui du Grand Paris, mais également à plus large échelle dans le contexte national et international.

Le Commissaire enquêteur a tenu compte de la note remise à ce sujet dans les appréciations favorables intégrées à ces conclusions. C'est dommage qu'il n'ait pas tenu compte des appréciations des autres personnes qui étaient plutôt défavorables. L'Agence travaille aussi sur les conditions législatives des recours éventuels...

Evidemment, il est normal que les Boulonnais travaillent dans un sens et dans l'autre sur cette affaire. Nous devrions exiger, pour tout ce que l'on donne à cette agence des services plus directement soucieux de l'intérêt des Boulonnais. Monsieur le Maire, vous n'êtes jamais content que nous financions des choses internationales ou nationales avec l'argent des Boulonnais. Pour une fois, franchement, c'est tendancieux.

La deuxième association qui nous pose problème, c'est un peu logique qu'elle ne nous ait pas rendu tous ses bilans qu'elle promet de rendre. Il s'agit de u Cciirque en chantier. L'association s'engage à communiquer toutes les factures correspondant à l'opération, mais elle va le faire trois mois après la fin de la programmation 2011, c'est-à-dire en mars prochain, je suppose. Vous avez très sagement décidé de baisser les subventions de 15 % pour toutes les associations qui avaient une trésorerie suffisante. Pour celle-ci, il est tout à fait possible que tout aille très bien. Le Cirque du soleil et tout le reste marchent remarquablement.

Vous n'avez pas non plus chiffré les avantages en nature offerts à cette association. Or elle a bénéficié non pas des activités d'aide de la Ville, dites-vous, mais d'un bail accordé par la SAEM à titre gratuit sur un terrain assez vaste pour pouvoir l'exploiter commercialement. Je vous avais demandé, lors de la Commission des finances, de nous dire à combien nous évaluons ces avantages en nature, puisqu'ils créent une commercialité qui est avantageuse pour tous ceux qui se produisent là. Quelle surface au sol ? Qui a viabilisé les terrains ? Qui paye finalement les agents qui s'occupent de la sortie des parkings à la fin des spectacles, puisque déjà, quand le Cirque du Soleil se vide, nous avons des problèmes de circulation. Ce sont des points importants qui permettraient de vérifier la totalité de l'enveloppe du Cirque. Enfin, je pense qu'il serait intéressant de décider si et ce qu'on redonnera quand nous aurons leur bilan exact.

Vous n'avez pas non plus chiffré les avantages en nature offerts à cette association. Or elle a bénéficié non pas des activités d'aide de la Ville, dites-vous, mais d'un bail gratuit sur un terrain assez vaste pour pouvoir l'exploiter commercialement par la SAEM. Je vous avais demandé, lors de la Commission des finances, de nous dire à combien nous évaluons ces avantages en nature, puisqu'ils créent une commercialité qui est avantageuse pour tous ceux qui se produisent là. Quelle surface au sol ? Qui a viabilisé les terrains ? Qui paye finalement les agents qui s'occupent de la sortie des parkings à la fin des spectacles, puisque

déjà, quand le Cirque du Soleil se vide, nous avons des problèmes de circulation. Ce sont des points importants qui permettraient de vérifier la totalité de l'enveloppe du Cirque. Enfin, je pense qu'il serait intéressant de décider si et ce qu'on redonnera quand nous aurons l'expression exacte de leur bilan.

Par ailleurs, dans le budget prévisionnel 2011, il était prévu une subvention de 50 000 euros de la part du Conseil général. Qu'en est-il ? Pourquoi louent-ils leur chapiteau au Cirque du soleil ? Le chapiteau de Madonna Bouglione fait 700 places, ainsi que cela est mentionné dans la convention du 12 mai. Celui du Cirque du Soleil fait 2 400 places. Ce ne sont pas tout à fait les mêmes chiffres. Ils ont certainement dérivé beaucoup par rapport au budget prévisionnel qui nous a été présenté le 12 mai, soit trois semaines après la création de l'association. Nous vous avons demandé d'en savoir un peu plus.

M. Tisseyre

Monsieur le Maire, j'interviens concernant la subvention de 85 000 euros que votre majorité s'apprête à voter en faveur de l'association de l'Agence pour la Vallée de la culture. Il nous est en effet très difficile d'avoir des informations sur l'activité concrète de cette association sur notre territoire. Ce n'est pas le site internet en berne depuis plusieurs mois et renvoyant sur deux numéros de téléphone qui satisfera notre demande.

Lors de la commission des finances élargie du 5 décembre dernier, nous vous avons interpellé à ce sujet. Ce n'est pas le frugal document de 16 pages que nous avons récupéré entretemps qui nous a rassurés. J'ai réitéré ma demande d'information lors de la Commission des affaires générales et sociales le 12 décembre dernier. Le Président m'a renvoyé sur le Conseil municipal. Je m'exécute donc, sachant que notre groupe se refuse de signer un chèque en blanc de 85 000 euros. En vous demandant le bien-fondé de cette allégeance vis-à-vis de l'Agence pour la Vallée de la culture que peu de Boulonnais connaissent. Comment justifiez-vous cette subvention de 85 000 euros, alors que vous vous montrez chiche à 500 euros près pour des associations dont l'implication sur le terrain est exemplaire et la valeur ajoutée pour notre ville est indiscutable.

Mme Vouette

Monsieur le Maire, je voudrais apporter un petit complément concernant la Vallée de la culture. Comme nous avons eu les documents un peu tardivement, nous ne nous les sommes pas partagés facilement. Je rappelle, pour les Boulonnais, que cette agence provient de la transformation de l'association pour la préfiguration de l'Île Seguin, qui avait été créée en 2002, si je me souviens bien. C'est donc un dispositif totalement anti-démocratique. En vérité, c'est une poignée de happy few qui réfléchissent sur la programmation de l'Île Seguin ou d'autres lieux culturels de la Vallée des Hauts-de-Seine, bien entendu sans présence de l'opposition municipale, en toute non transparence et avec des subventions plus que confortables.

Je voulais dire un mot du bilan financier. Dans le rapport

financier établi par les services, il est noté que les charges de personnel et les honoraires sont élevés, que la trésorerie est très importante (plus de 400 000 euros), – m'entendez-vous, Monsieur le Maire ? – placée en valeurs mobilières de placement.

M. Baguet

C'est la troisième fois que nous faisons des réunions sur ce sujet. Je veux bien accepter de constituer des groupes de travail, mais nous faisons un groupe de travail auquel vous participez, une deuxième réunion, une troisième réunion. Nous en sommes à la quatrième séance. Nous connaissons les éléments.

Mme Vouette

Je vous rappelle que, le jour de la Commission des finances élargie, nous n'avions pas eu les documents. Nous ne pouvions donc pas discuter sérieusement. C'est pour cela que cela se fait ce soir.

M. Baguet

Vous les avez eus depuis et vous avez eu la Commission des finances lundi. Allez-y. Visiblement, vous faites une fixation sur l'Agence pour la Vallée de la culture.

Mme Vouette

85 000 euros, c'est énorme. Si l'on parle de l'activité de cette agence, en 2010-2011, cela concernait les villes de Sèvres, Issy-les-Moulineaux, Meudon, Gennevilliers, La Défense, Paris et relativement peu Boulogne. Je ne comprends donc pas. A la limite, on peut comprendre que GPSO participe dans cette association qui, à mon avis, a un intérêt limité. Passons. Mais pourquoi seuls Boulogne-Billancourt, le Conseil général et l'Etat subventionnent-ils cette association ? D'ailleurs, l'Etat a réduit de 48 % sa subvention cette année, ce qui prouve bien qu'il a aussi des doutes. Il faudrait tout de même peut-être en tenir compte.

Madame Bauche a lu un extrait du rapport d'activité, qui était assez drôle. Je vous en lis un autre. Il y en a beaucoup dans le rapport d'activité de cette teneur. Figurez-vous que, au cas où vous ne le sauriez pas, mes chers collègues, « grâce à l'Agence pour la Vallée de la culture, la maquette de la Vallée de la culture a été transférée le 2 décembre 2010 à l'entrée du bureau du Président du Conseil général des Hauts-de-Seine, avec la collaboration de son secrétariat et du DGAO pôle culture et communication. » Je trouve cela parfaitement intéressant pour la Ville de Boulogne-Billancourt.

M. Baguet

Merci. Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Monsieur Fusina, sur la Vallée de la culture aussi ?

M. Fusina

Non. Vous avez perdu. Je souhaiterais simplement fournir une

explication de vote, Monsieur le Maire. Comme vous l'avez très bien compris, nous ne voterons pas la subvention à cette pseudo-association, parmi d'autres. Par ailleurs, nous ne voterons pas le complément de subvention pour le TCBB. Bien évidemment, le groupe @lternance soutient l'activité tennistique, mais nous estimons que ce complément de subvention est déraisonnable, d'autant plus que l'association a une trésorerie je crois de 800 000 euros, ce qui est confortable et bénéficie de l'éclairage des tennis qui lui permettra d'optimiser ses installations.

Je crois donc que le transfert de charges dont nous avons parlé en Commission des finances peut être facilement absorbé par cette association. Nous proposons donc le maintien de la subvention de 30 000 euros pour le TCBB et nous voterons donc les cinq articles de cette délibération, avec ces réserves.

M. Solère

Je ne prendrai pas part au vote de la délibération sur l'Agence pour la Vallée de la culture, puisque je suis au Conseil de cette agence au titre du Département. Nous aurons une position de vote commune avec le groupe de Jean-Pierre Foucade sur cette délibération.

Mme Vouette

Excusez-moi, pour des raisons similaires, Monsieur Tisseyre, Monsieur Fusina et moi-même ne participons pas au vote sur l'association In vivo.

M. Tellini

Je voterai évidemment avec plaisir cette délibération, mais je m'abstiendrai concernant le festival Premier regard. Je rappelle à tous que je suis le Président de cette association. Puisque j'ai la parole, je m'étonne d'une chose. Cette Agence pour la Vallée de la culture qui ce soir émeut tel ou tel est née bien avant votre arrivée, en 2006-2007, à l'initiative de Jean-Pierre Fourcade, sur son initiative et sur l'initiative de la Directrice de la culture de l'époque. A l'époque, personne ne s'est jamais interrogé sur le bien-fondé de cette association et encore moins sur les larges subventions qu'on lui versait déjà à l'époque. Je suis donc étonné de cette perte de mémoire.

M. Fourcade

Nous voterons la délibération, mais nous voterons contre les deux subventions au Cirque et à la Vallée de la culture. Je dis à mon ami, Monsieur Tellini, que c'est précisément parce que nous estimons que cette association n'a rien fait de sérieux, n'a fait aucune proposition solide, aucune enquête et n'a creusé aucun de ses projets, que nous estimons qu'elle a été assez largement payée.

M. Tisseyre

Je souhaitais simplement rappeler que certaines personnes se posaient quelques questions dans le groupe d'opposition de

gauche. Nous avons toujours voté contre et nous avons toujours demandé des explications à l'équipe en place, dont, mon cher collègue, vous faisiez partie. Nous nous sommes toujours focalisés sur le bien-fondé de l'intérêt du financement de cette association.

M. Papillon

Je tiens à préciser qu'avec mon collègue Vittorio Bacchetta, nous ne prendrons pas part au vote concernant l'association In vivo.

M. Baguet

Sur ce sujet, vous savez qu'il y a maintenant une jurisprudence du Conseil municipal de Bagneux. Il suffit d'être membre d'une association pour ne pas pouvoir voter la subvention. Vous êtes tous membres d'associations, donc nous n'allons pas le faire ici en séance publique. Je vous propose donc d'aller le dire au Secrétaire de séance, puisque nous avons ici 240 associations. Si chacun vient dire à tour de rôle : « Je suis membre de l'ACBB yoga... ». Nous n'allons pas nous en sortir. Je vous invite donc à le préciser au secrétariat. Madame Cambon et Madame Petit prendront en note ces éléments, mais je vous invite bien évidemment à respecter cette jurisprudence qui est extrêmement contraignante. Il faut être très prudent par rapport à cela.

En deux mots, pour répondre, vous faites visiblement une fixation sur l'Agence pour la Vallée de la culture. C'est une association qui a quand même un intérêt. Pour une fois, nous avons une association qui apporte de la réflexion, des propositions au niveau départemental.. La Vallée de la culture démarre dans l'esprit de beaucoup sur l'Île Seguin et se poursuit au-delà de l'écluse de Suresnes. Sur la partie Île Seguin-écluse de Suresnes, nous sommes quand même un peu concernés. Nous avons l'Île Seguin qui se trouve à Boulogne-Billancourt, de même que les jardins Albert-Kahn, le musée Belmondo, le parc Rothschild. De l'autre côté, il y a le musée de la céramique et le musée de la manufacture. Il y a également le parc de Saint-Cloud, avec la caserne Sully. Il y a aussi l'Île de Monsieur, dans laquelle nous sommes aussi impliqués, puisque nous sommes présents avec GPSO à hauteur de 27 %. Pour une fois que nous arrivons à trouver des financements extérieurs à une structure qui apporte son savoir-faire, je crois qu'il faut s'en satisfaire plutôt que de lui taper dessus à bras raccourcis.

En ce qui concerne le Cirque en chantier, nous voyons le résultat. Nous avons un partenariat avec Madona Bouglione, préfiguration de l'installation d'un bâtiment en dur, qui s'appellera le Globe. A partir de là, l'association est en train de préparer et a déjà mené un certain nombre d'actions. Elle travaille très étroitement avec notre école du cirque à Boulogne-Billancourt, dont tout le monde loue les mérites. Je pense d'ailleurs que tout le monde va voter la subvention pour cette école tout à l'heure. Je trouve qu'il est plutôt bon que cette association puisse bénéficier du professionnalisme de l'équipe de Madona Bouglione.

Nous pouvons nous féliciter : C'est Madona Bouglione qui

nous a amené le Cirque du soleil. Je trouve qu'il n'est pas honteux pour la Ville de Boulogne-Billancourt d'avoir le Cirque du soleil en ce moment, d'avoir eu le cirque de Tunisie et d'autres encore à venir. Je trouve que le fait de donner un coup de pouce à une association comme celle-là n'est pas honteux.

En ce qui concerne le TCBB, Monsieur Fusina, nous vous l'avons déjà dit. C'est une compensation du salaire de l'homme d'entretien. L'homme d'entretien était payé jusqu'à présent par la Ville, chose illégale. Il est parti en retraite. Il a été remplacé. L'association prend donc en charge le salarié sur son budget. Il est normal que la Ville accompagne cette montée en puissance, comme nous l'avons fait pour toutes les autres associations, l'ACBB et les autres associations qui avaient des salariés, suite aux recommandations de la Chambre régionale des comptes. Celle-ci nous avait dit que nous ne pouvions plus payer du personnel et le mettre à disposition des associations. Nous avons pris en compte ces recommandations, avec un petit effort financier qui a été demandé à toutes les associations : nous ne compensons pas à l'euro près les salaires et les charges sociales des anciens employés municipaux mis à disposition des associations, mais nous demandons aux associations de prendre 10 % à leur charge. C'est ce que nous avons fait pour chacune d'entre elles, avec un traitement identique pour le TCBB, le Centre national du jeu, l'ACBB et l'AFODAS. Ces quatre associations payent elles-mêmes leurs salariés mais nous remboursons en conservant 10 % pour les frais de gestion, ce qui paraît tout à fait raisonnable. Ce n'est pas, vis-à-vis de ces grosses associations, un problème particulier.

Sous réserve des explications de vote des uns ou des autres et des explications de vote de Monsieur Fusina – j'espère que vous vous y retrouverez – je mets aux voix la délibération.

La délibération n° 2 est approuvée à la majorité.

3. Conventions d'objectifs et de mise à disposition de locaux entre la Ville et certaines associations subventionnées - Autorisation donnée au maire pour signer les conventions correspondantes.

M. Pierre-Christophe Baguet, Maire, rapporteur.

Il s'agit d'une délibération traditionnelle. Il s'agit des conventions pour les associations qui reçoivent plus de 23 000 euros de subvention ou qui bénéficient d'avantages en nature substantiels.

Mme Lavarde, Rapporteur de la Commission des finances

Avis favorable de la Commission des finances, les groupes Unis pour Boulogne-Billancourt et @lternance n'ayant pas pris part au vote.

Mme Sicard, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

Le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt demande quelle est la convention d'objectifs de l'association de la Vallée de la culture. Le groupe @lternance demande pourquoi l'Office du tourisme, dont la convention s'achève fin décembre, ne figure pas dans le projet de délibération. Les groupes Unis pour Boulogne-Billancourt et @lternance ne prennent pas part au vote. Avis favorable de la Commission.

M. Baguet

Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Monsieur Fourcade.

M. Fourcade

Je voudrais donner une explication de vote, pour être cohérent avec ce que nous avons dit concernant la délibération numéro 1. Nous ne voterons pas le renouvellement de la convention avec l'Agence pour la Vallée de la culture.

M. Baguet

Merci, effectivement. Pas d'autres demandes de parole ? Je mets aux voix.

La délibération n° 3 est approuvée à la majorité.

4. Tarification des activités proposées à la population applicables à compter du 1^{er} janvier 2012.

M. Pierre-Christophe Baguet, Maire, rapporteur

C'est une délibération assez compliquée. Il y a environ 550 tarifs. En gros, nous avons gelé des tarifs au niveau 2011, concernant la restauration scolaire et les études surveillées, tout en maintenant la gratuité pour les deux catégories les plus basses, à savoir les tranches A et B. Ensuite, nous avons fait progresser les tarifs de certaines activités pour lesquelles il y avait des décalages substantiels avec les villes voisines et un rapport entre la part contribuable et la part utilisateurs qui était très importante. Par ailleurs, nous avons fait un rattrapage sur les centres de loisirs. Nous avons évoqué ce sujet à plusieurs reprises.

Globalement, vous avez les augmentations de tarifs et tout le détail sur l'ensemble. Je rappelle quand même que, pour l'année 2010, le coût total des activités études, animations permanentes, CLSH maternelle, CLSH élémentaire, séjours de vacances, ateliers artistiques, classes de découverte, ateliers d'arts plastiques pour les adultes, l'école des sports et les cantines scolaires, le coût total des dépenses était de 17 millions d'euros. La part utilisateurs était à 6 191 000 euros. Le coût supporté par le contribuable et la Ville était donc de 11,527 millions d'euros. Nous avons un taux de couverture de 34,94 %. Nous allons un peu améliorer le taux de couverture, tout en respectant les situations sociales les plus difficiles. Nous avons essayé de faire quelque chose d'aussi équilibré que possible. Je rappelle qu'on a demandé au Conseil économique et social de nous soumettre un rapport sur la refonte globale des tarifs, tant des tarifs pour les activités que les tarifs du domaine public. Nous verrons cela tout à l'heure.

Mme Sicard, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

Le groupe @lternance souhaite savoir si des enfants se voient refuser l'entrée des cantines et centres de loisirs, s'interroge sur les tarifs préférentiels accordés à ceux de GPSO et demande quelle communication a été faite au sujet du renouvellement du quotient familial.

Le Maire-adjoint en charge des affaires scolaires ayant répondu qu'il fallait tout d'abord souligner qu'à la demande du Député-Maire, les tarifs des cantines n'avaient pas augmenté, aucun enfant n'a été refusé, mais il est vrai que la fréquentation des cantines s'est accrue de 5 % en moyenne. En outre, l'écoute de la Municipalité est d'autant plus grande à ce sujet qu'une réflexion a eu lieu quant à l'aménagement de la pause méridienne.

Concernant les centres de loisirs, aucun enfant n'a été refusé. Il faut rappeler ici toute l'importance de l'agrément qui est obligatoire et si le centre est complet, un autre centre est alors proposé à la famille. Le taux d'occupation des centres est actuellement de 82 % et les demandes ne cessent de croître.

Le groupe @lternance a en outre demandé si un nouveau tarif piscine concernant les demandeurs d'emplois ne pouvait pas être créé, le Maire-adjoint en charge des sports ayant répondu que les grilles tarifaires sont prévues dans le cadre de la convention avec le délégataire. Cependant, le temps d'effectuer les travaux, il s'agit d'une délégation de service public transitoire d'un an. Les tarifs seront alors simplement renouvelés, mais cette demande est bien prise en compte par la municipalité.

Enfin, le groupe @lternance a demandé si, en ce qui concerne les activités petite enfance, la majoration de 50 % applicable à titre de pénalité était valable en cas d'absence pour simple maladie de l'enfant. Il a été répondu que ces absences n'étaient pas prises en compte pour les pénalités.

Le groupe @lternance ne prend pas part au vote. Avis favorable de la Commission.

Mme Lavarde, Rapporteur de la Commission des finances

En Commission des finances, le groupe @lternance a posé la même question concernant le bénéfice d'un tarif réduit à la piscine et à la patinoire pour les chômeurs. Il a été précisé qu'une telle mesure devait être étudiée d'une part dans le cadre d'une nouvelle délégation et qu'auparavant, il faudrait en chiffrer son coût pour la Ville. Il a par ailleurs été précisé que, via le CCAS, les plus démunis disposent déjà de chèques culture et sports.

Le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt a réaffirmé son opposition de principe à une telle mesure, arguant que la multiplication des aides diverses accordées aux chômeurs ne facilitait pas leur retour à l'emploi. Le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt a souhaité connaître les critères de base sur lesquels avait été poursuivie l'extension à de nouvelles associations du

chéquier familles nombreuses.

Avis favorable de la Commission des finances, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

M. Baguet

Merci. Y a-t-il des demandes de parole sur ce sujet ? Oui, Monsieur Fusina.

M. Fusina

Monsieur le Maire, je crois que ce que vous avez annoncé est intéressant. Il faut évidemment tendre vers une refonte de cette grille parce que j'avais démontré – mais c'était très fastidieux à l'époque – du temps de Jean-Pierre FOURCADE que le taux d'effort contributif était inversement proportionnel à l'augmentation des revenus. Il faut donc revoir cela dans un sens qui soit plus équitable.

Le groupe @lternance déplore que vous n'ayez pas donné une suite favorable à sa demande de permettre aux chômeurs de bénéficier d'une réduction partielle d'entrée à la piscine-patinoire, notamment la piscine. Le fait de passer de 3,80 euros à 2,45 euros ne va pas mettre en cause l'équilibre des comptes du délégataire. C'est une mesure qui est tout à fait raisonnable. Je me permets de préciser, Monsieur le Maire, qu'à Paris, ce qui est proposé aux chômeurs est l'entrée gratuite dans les piscines. Entre les deux, nous proposons cette mesure qui nous paraît tout à fait raisonnable. Nous regrettons que vous n'y ayez pas donné suite.

M. Baguet

Justement, Jean-Pierre Fourcade vous a fait une réponse en Commission des finances sur cet accès aux chômeurs. Je partage cet avis. Allez-y, Monsieur Fourcade.

M. Fourcade

Je souhaiterais donner une explication de vote. Le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt votera la délibération numéro 3 sans observation.

M. Baguet

Merci, Monsieur Fourcade. Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Il n'y en a pas. Je suis d'accord avec vous, Monsieur Fusina. Je crois qu'il faut que nous retravaillions cette délibération et nous allons profiter de l'expertise du Conseil économique et social. C'est un travail très fastidieux. Sur les chômeurs, je vous ai répondu en Commission des finances et Jean-Pierre Fourcade l'avait fait aussi de son côté. Nous avons déjà un système avec le CCAS qui permet d'offrir des chèques culture, ce qui permet aux allocataires du CCAS de pouvoir assumer plus facilement leurs loisirs. Ces chèques représentent 100 euros par an et par personne.

Madame Belliard me fait aussi remarquer que Jean-Pierre

Fourcade avait posé une question en Commission des finances. Monsieur Fourcade, en Commission des finances, vous aviez demandé si nous avions allongé la liste des associations bénéficiaires du chéquier familles nombreuses. La réponse est non. Par rapport à 2008 et la délibération du 9 juillet 2009, nous avons rajouté deux associations FILAPI et les Ateliers et nous en avons supprimé deux. En 2010, nous en avons supprimé deux, l'association sportive des policiers de Boulogne-Billancourt, qui est devenue la section badminton de l'ACBB ainsi que l'association Mouvance, association dissoute en janvier 2009. En 2011, nous n'avons pas fait de modification. Vous voyez donc qu'au total, sur les trois dernières années, nous avons supprimé quatre associations et nous en avons rajouté deux, pour être précis. Je mets donc aux voix.

La délibération n° 4 est approuvée à l'unanimité.

5. GPSO - Approbation d'une convention de remboursement de charges relatives à la compétence 'Enseignement de la musique, de la danse et de l'art dramatique' et d'une convention de remboursement de charges générales entre la Communauté d'Agglomération Grand Paris Seine Ouest et la Ville de Boulogne-Billancourt.

M. Pierre-Christophe Baguet, Maire, rapporteur.

Vous savez que nous avons transféré la compétence de l'enseignement musical à GPSO. Dans le cadre du fonctionnement de notre bâtiment de la rue de la Belle Feuille, 11 % des locaux sont occupés par des associations ou des services municipaux et 89 % par GPSO. Nous nous refacturons donc mutuellement les coûts sur cette base de 89/11.

Mme Sicard, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

Le groupe @lternance ne prend pas part au vote. Avis favorable de la Commission.

Mme Lavade, Rapporteur de la Commission des finances

En Commission des finances, le groupe @lternance a fait remarquer qu'au sein de la Commission sport et culture de GPSO, la Ville pouvait faire entendre ses intérêts, du fait de la présence du Maire-adjoint chargé des sports. Par contre, le lien avec la culture s'est distendu du fait de la démission du Maire-adjoint en charge de ce secteur. Il a été précisé en Commission que lors du Conseil communautaire de février – ce qui a été rappelé hier soir lors du même Conseil communautaire, a été acté le principe d'élargir les commissions aux élus en charge des secteurs dans leurs communes respectives et par ailleurs non conseillers communautaires. La Commission des finances a émis un avis favorable à l'unanimité.

M. Baguet

Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix.

La délibération n° 5 est approuvée à l'unanimité.

6. Programme de billets de trésorerie - Prorogation et autorisations pour l'année 2012.

M. Pierre-Christophe Baguet, Maire, rapporteur

Chaque année, nous votons une délibération pour m'autoriser à proroger l'émission de billets de trésorerie. C'est une mesure qu'avait prise Monsieur FOURCADE en 2003. Il me semble que c'était vous qui aviez lancé cette initiative. A l'époque et aujourd'hui encore, seules neuf collectivités se sont engagées dans ce programme de billets de trésorerie, dont trois villes : Paris, Lyon et Boulogne-Billancourt. Nous pouvons nous féliciter de cette initiative. Nous avons réduit le montant du plafond du programme de 175 millions d'euros à 125 millions d'euros, mais – je parle sous le contrôle de ceux qui travaillent dans le secteur financier – c'est une très bonne opération, qui nous fait économiser entre 68 et 110 000 euros par an, complémentaires des lignes de trésorerie. Sur les billets de trésorerie, ce sont des périodes plus courtes et des sommes moins importantes. Nous avons émis six billets de trésorerie dans l'année 2011 et nous n'en avons pas émis du tout depuis le mois d'octobre 2011.

Mme Lavarde, Rapporteur de la Commission des finances

Le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt a félicité la municipalité de continuer à recourir à ce type de financement, tout en soulignant qu'il était nécessaire que la Ville garde son excellent niveau de notation auprès de l'agence Standard & Poor's.

Le groupe @lternance a fait remarquer la présence de Dexia parmi les partenaires de ce protocole. Il a aussi demandé s'il était possible de connaître le montant de l'emprunt sous-jacent à ces émissions de billets de trésorerie. Concernant la banque Dexia, la Commission a été rassurée. La Ville n'a jamais contractualisé avec cette banque au cours de l'année 2011. Par ailleurs, elle occupe uniquement un rôle de transfert au sein du dispositif.

Concernant le mécanisme, les émissions de billets de trésorerie permettent d'éviter de recourir à des emprunts de moyen/long terme, quand les besoins de la Ville sont uniquement de court terme. La Ville ne recourt donc à un emprunt que si le besoin s'en fait ressentir à la fin de son exercice. Il s'avère qu'en 2011 comme en 2010, ce besoin n'est pas apparu. Si les émissions de billets de trésorerie n'existaient pas, la Ville utiliserait ses 100 millions d'euros de ligne de trésorerie potentielle. Ce mécanisme est d'autant plus intéressant que la Ville est très bien notée à court terme. La Commission des finances a émis un avis favorable, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

M. Baguet

Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Monsieur Fourcade.

M. Fourcade

Bien entendu, le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt votera cette délibération, puisque c'est une opération qui sera de plus en plus importante au cours des prochaines années, compte tenu des tensions sur les marchés. L'habitude était que la signature soit donnée au Maire et au Maire-adjoint chargé des finances. Je vois que, là, vous avez mis le Maire et le Premier Maire-adjoint. Est-ce que le Premier Maire-adjoint est chargé des finances ?

M. Baguet

Non, mais le Premier Maire-adjoint a pour l'instant des responsabilités à mes côtés. Elle a toute ma confiance et peut signer. Elle avait déjà ma délégation de signature dans un certain nombre de domaines lorsqu'elle était notamment en charge des ressources humaines. Elle avait une délégation générale auprès de moi pour la gestion de la Ville.

Sur les taux qui ont été annoncés tout à l'heure, je rappelle – et j'espère que nous la conserverons – que la note que nous avons auprès de l'agence de notation fait partie des obligations. Il faut être noté par une agence pour pouvoir émettre des billets de trésorerie. Nous avons la note à court terme la plus élevée possible. Je le rappelle tout de même au passage, pour ceux qui s'inquiètent des finances de la Ville. C'est quand même intéressant et cela nous permet de faire des économies très sérieuses. Sur la marge moyenne, la question qui a été posée sur les billets de trésorerie, la marge moyenne obtenue par Boulogne était EONIA +0,03. La marge moyenne sur les lignes de trésorerie classique est EONIA +2. Nous sommes donc très en-deçà des taux qui sont habituellement prodigués pour les lignes de trésorerie. C'est donc une belle situation et il faut en profiter. Je mets aux voix la délibération.

La délibération n° 6 est adoptée à l'unanimité.

7. Commissions permanentes au sein du conseil municipal - Commission d'attribution des noms de rues - Composition.

M. Pierre-Christophe Baguet, Maire, rapporteur.

Monsieur Solère n'est pas là. Je lui ai écrit car je voulais rééquilibrer la composition des commissions avec le remplacement de Madame Dubost par Pierre-Antoine Mathieu. Entre le nombre des représentants de l'opposition et de la majorité, nous étions en déséquilibre. Le groupe Rassemblement pour Boulogne-Billancourt n'a pas du tout de représentants à la Commission des affaires générales et sociales. C'est donc vous qui basculez, Monsieur Barbot. Monsieur Barbot passe donc de la Commission des finances à la Commission des affaires sociales. En échange, pour libérer une place à la Commission des affaires sociales, c'est Madame Ba qui va passer à la Commission des finances. Monsieur Pierre-Antoine Mathieu va siéger à la Commission des finances à la place de Madame Dubost.

Comme ça, nous avons des commissions qui sont parfaite-

ment équilibrées et les oppositions sont présentes dans toutes les commissions, ce qui était important.

M. Fourcade

Madame Bauche remplacera Mademoiselleame Cardetas dans cette commission.

M. Baguet

Non, elles sont toutes les deux à la Commission des affaires générales et sociales.

M. Fourcade

Non, c'est pour la Commission des rues.

M. Baguet

Pardon. J'étais sur les commissions permanentes. Sommes-nous d'accord sur cette proposition ? Voulez-vous un vote à bulletin secret ? Monsieur Solère, Monsieur Barbot permute à la Commission des affaires sociales. Madame Ba le remplace et Monsieur Mathieu remplace Madame Dubost.

Ensuite, il y a effectivement la Commission des rues. Aujourd'hui, nous avons dans la Commission des rues Monsieur Solère, Madame Belliard, Monsieur Baroli, Monsieur Mougin, Monsieur Gardillou, Madame de Beauvall, Monsieur Bacchetta, Mademoiselleame Cardetas et Monsieur Fusina. Vous proposez donc...

M. Fourcade

Que Madame Bauche remplace Mademoiselleame Cardetas.

M. Baguet

D'accord. Nous mettons donc Madame BAUCHE.

Mme Even

Jean-Michel Tisseyre remplacera Monsieur Fusina.

M. Baguet

D'accord. De ce fait, Monsieur Solère, vous êtes deux représentants de votre groupe dans cette commission : il y a Monsieur Solère et Monsieur Gardillou. Lequel des deux reste ? Vous mettez Monsieur Fournier à la place, d'accord. Si je résume, cela nous donne Madame Belliard, Monsieur Baroli, Monsieur Mougin, Madame Fatallah, Monsieur Bacchetta, Monsieur Ricard, Monsieur Benharoun, Monsieur Fournier, Madame Bauche et Monsieur Tisseyre et Madame de Beauval me remplacera pour la Présidence. Il faut refaire la délibération. Nous sommes donc d'accord sur cette délibération. Voulez-vous un vote à bulletin secret ? Non. Nous validons. Merci.

La délibération n° 7 est approuvée à l'unanimité.

8. Constitution d'un groupement de commandes entre GPSO et les communes membres en vue de la passation d'un ou de marché(s) pour faire réaliser divers travaux, diverses prestations et acheter certaines fournitures nécessaires aux espaces verts des collectivités.

Mme Béatrice Belliard, Maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues,

Vous savez que GPSO a la compétence des espaces publics, particulièrement des espaces verts et boisés et la Ville de Boulogne a conservé quelques espaces situés dans les écoles, les crèches et les stades. Il est donc proposé, par le biais de cette délibération de constituer un groupement de commande avec GPSO et d'accepter que le coordonateur soit GPSO et donc que le choix soit fait par la Commission d'appel d'offres de GPSO et d'autoriser le Maire à signer ledit marché.

Mme Sicard, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

Le groupe @lternance ne prend pas part au vote. Avis favorable de la Commission.

Mme Lavarde, Rapporteur de la Commission des finances

Suite à une question du groupe Unis pour Boulogne-Billancourt, il a été précisé que les marchés seraient bien étudiés par la Commission d'appels d'offres de GPSO, chaque ville achetant ensuite selon ses besoins. Avis favorable de la Commission des finances, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

M. Baguet

Merci. Y a-t-il des questions ? Non, il n'y a pas de questions. Je mets donc aux voix.

La délibération n° 8 est adoptée à l'unanimité.

9. Révision des tarifs d'occupation du domaine public et de diverses redevances à compter du 1er janvier 2012.

Mme Béatrice Belliard, Maire-adjoint, rapporteur.

Cette délibération classique porte sur la révision des tarifs des diverses redevances d'occupation du domaine public. Elle comporte trois chapitres principaux, à savoir les locations immobilières, avec les locations de salles, les locations des salles du secteur culturel. Ensuite, il s'agit des taxes et redevances diverses, que ce soient les concessions des cimetières, les droits de place sur les marchés ou les droits de voirie et d'abords de chantiers. Vous savez que c'est très important pour la ville de Boulogne. Enfin, le troisième point concerne les prestations de services, avec des tarifs de publicité notamment pour le journal BBI, mais aussi

d'autres choses qui n'ont rien à voir, comme les repas à domicile ou les Bains-douches.

Les hausses de prix, dans le premier cas, sont de l'ordre de 5 %. Pour les marchés, une augmentation a été proposée à 2,5 %. Pour les chantiers qui causent de réelles nuisances, l'augmentation est un petit peu plus forte. Les autres hausses sont tout à fait limitées. Je vous remercie.

Mme Sicard, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

Le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt s'est interrogé sur les tarifs concernant les locations de salles pour les réunions de copropriété. A partir de 100 copropriétaires, le tarif est de 100 euros. Il a été rappelé que cette disposition intervenait pour permettre l'unicité des tarifs pour les divers locaux municipaux.

Le groupe @lternance a souhaité savoir ce qu'il en était des tarifs pour les brocantes.

Le groupe @lternance ne prend pas part au vote. Avis favorable de la Commission.

Mme Lavarde, Rapporteur de la Commission des finances

La Commission des finances dans son ensemble s'est accordée sur la nécessité de maintenir le tarif voté en décembre 2010 concernant les engins à deux roues motorisées. Il convient par ailleurs de noter qu'un cahier des charges des états généraux de l'espace public est en cours de rédaction pour avoir une réflexion d'ensemble sur ce sujet. La Commission des finances a émis un avis favorable, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

M. Baguet

Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Oui, Madame Even.

Mme Even :

Nous avons posé une question concernant les brocantes et nous attendons une réponse. Nous avons posé plusieurs questions ce soir au cours de ce Conseil municipal, pour lesquelles nous n'avons toujours pas de réponse.

M. Baguet

Si vous posez les questions ce soir, nous ne pouvons pas forcément vous apporter les réponses en séance. Nous allons vous les apporter en temps et en heure, mais Madame Belliard va vous répondre sur les brocantes.

Mme Belliard

Madame Even, j'ai la réponse. Sur la question des brocantes, les éléments figurent en page 21. Le tarif est explicite, c'est-à-dire que la personne qui organise la brocante participe aux frais géné-

raux d'organisation via une redevance forfaitaire. Ensuite, un tarif est appliqué au linéaire, puisqu'en fonction des brocantes l'encombrement est différent, ce qui permet de prendre en compte la taille de la brocante organisée.

Je souhaite revenir à votre seconde question. Pour les copropriétés, nous nous sommes aperçus qu'il était difficile de gérer cela. En raisonnant avec les services qui sont en contact direct avec les syndicats, il a été proposé de faire des tarifs en fonction de la taille de la copropriété, ce qui simplifiera grandement le suivi des dossiers.

M. Baguet

Avez-vous d'autres questions ? Dans le document, vous avez donc la réponse, Madame Even. Je mets aux voix.

La délibération n° 9 est adoptée à l'unanimité.

10. Acquisition, installation et maintenance de matériels de restauration collective – Marché sur appel d'offres ouvert – Autorisation donnée au maire de signer le marché correspondant

Mme Béatrice Belliard, Maire-adjoint, rapporteur

Dans cette délibération, il vous est proposé d'acquiescer et d'entretenir du matériel de restauration collective, en faisant une distinction entre le matériel de froid et le matériel de chaud. Il faut savoir que cela concerne les équipements de la Ville de Boulogne, mais aussi les équipements qui sont sur le site de Benais. Les montants des marchés sont précisés dans la délibération et ne sont pas très importants. Je vous remercie.

Mme Sicard, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

Le groupe @lternance ne prend pas part au vote. Avis favorable de la Commission.

Mme Lavarde, Rapporteur de la Commission des finances

Avis favorable, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

M. Baguet

Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix.

La délibération n° 10 est adoptée à l'unanimité.

11. Autorisation donnée au maire de lancer un concours de maîtrise d'oeuvre pour la réhabilitation de la crèche Niox-Château, de signer le marché consécutif et de solliciter des subventions d'investis-

tissement auprès des organismes concernés.

M. Henri Ricard, Maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues,

La crèche Niox-Château située au 168, rue de Paris occupe la totalité d'un bâtiment de deux étages, plus un sous-sol et une terrasse aménagée en aire de jeux.

Cet établissement est situé sur une parcelle appartenant à la Ville d'une superficie de 1 529 m².

Un seul escalier protégé et un petit ascenseur desservent l'ensemble des niveaux. Le rez-de-chaussée est affecté au jardin d'enfants, tandis que les étages sont affectés à la crèche. Le 2ème est par ailleurs occupé pour moitié par le logement de fonction de la Directrice de la crèche.

Cet établissement datant des années 70, les règles de sécurité et d'aménagement relatives aux établissements recevant du public ont bien évidemment fortement évolué. Les locaux doivent donc aujourd'hui faire l'objet d'importants aménagements et transformations.

Il est donc aujourd'hui nécessaire de faire appel à un maître d'oeuvre pour préparer et superviser ce projet, qui sera réalisé dans le respect de la nouvelle Réglementation Thermique 2012, entrée en vigueur le 28 octobre dernier, et dont les préconisations visent à l'obtention du label « Bâtiment basse consommation ».

Le montant total de cette opération est estimé à 6 000 000 euros TTC, dont 540 000 euros TTC pour le maître d'oeuvre. En conséquence, le choix du maître d'oeuvre doit être fait à l'issue d'une procédure de concours restreint de maîtrise d'oeuvre conformément aux dispositions de la loi sur la Maîtrise d'Ouvrage Publique et du code des marchés publics.

Des primes seront allouées conformément aux propositions du jury, aux candidats ayant participé au concours, mais dont l'offre n'aura finalement pas été retenue, à hauteur de 5 000 euros TTC maximum. Le lauréat quant à lui, bénéficiera de la même prime qui viendra en déduction de sa rémunération au titre du marché de maîtrise d'oeuvre qui sera conclu avec lui.

Pour la composition du jury de maîtrise d'oeuvre, il vous est proposé de désigner les conseillers municipaux, membres de la commission d'appel d'offres. Les personnalités intéressées ainsi que les professionnels qui peuvent être également membres du jury seront nommés par arrêté du Maire.

Il y a lieu en conséquence, d'autoriser le Maire à lancer la procédure de concours restreint de maîtrise d'oeuvre relatif à l'opération de réhabilitation de la crèche Niox-Château.

Par ailleurs, cette opération étant susceptible de remplir les critères d'éligibilité au soutien financier de divers organismes, et notamment de la Caisse d'Allocations Familiales, je vous propose également d'autoriser le Maire à solliciter toutes subventions auprès des divers organismes concernés. Je vous remercie.

M. Labrunye, Rapporteur de la Commission de l'urbanisme et des travaux

Le groupe Rassemblement pour Boulogne s'est demandé si les particularités pédagogiques de la crèche seraient maintenues, ce à quoi il a été répondu qu'elles ont été interdites depuis trois ans, notamment en ce qui concerne les siestes sur les balcons. Le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt a demandé si ces travaux permettraient d'étendre le nombre de berceaux, ce à quoi il a été répondu que les effectifs resteraient les mêmes après travaux. La Commission a donné un avis favorable à l'unanimité.

Mme Lavarde, Rapporteur de la Commission des finances

Avis favorable, les groupes Unis pour Boulogne-Billancourt et @lternance ne prenant pas part au vote.

M. Baguet

Merci. Y a-t-il des questions sur les travaux de la crèche ? Monsieur Fourcade.

M. Fourcade

J'admire les services techniques qui nous donnent un montant total de l'opération à l'euro près, avant l'intervention du concours d'architectes. Je trouve que c'est un peu dangereux. Nous voterons cette délibération, mais il faut corriger l'article 3, dans lequel figure une erreur. En effet, il est écrit : « les crédits correspondants seront inscrits au budget 906 ». Or, le budget 906 n'existe pas. Il y a une ligne 906 du budget 2012 ou du budget 2013. Il vaut mieux que cette correction soit faite avant le vote définitif de cette opération.

M. Baguet

Vous avez effectivement raison sur les deux points que vous soulevez. Je trouve que nous sommes très précis. Ensuite, il faut modifier l'article 3, concernant le 906. Suite à ces deux remarques pertinentes, y a-t-il d'autres observations ? Il n'y en a pas. Je mets donc aux voix.

La délibération n° 11 est approuvée à l'unanimité.

12. Travaux dans les bâtiments communaux - Autorisation de solliciter des subventions d'investissement.

M. Henri Ricard, Maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues,

La Ville entreprend chaque année des travaux dans les bâtiments communaux. Plusieurs partenaires sont susceptibles d'apporter leur aide au financement de ces projets, qui permettent d'entretenir et améliorer le patrimoine communal. Les critères retenus pour juger de l'éligibilité des projets diffèrent selon les organismes.

C'est le cas notamment du Centre National de Développement du Sport (CNDS), porteur d'une mission de promotion de la pratique sportive. Aussi, le CNDS accorde-t-il des cofinancements pour les travaux d'accessibilité réalisés dans les bâtiments sportifs, dont les montants peuvent atteindre jusqu'à 50 % du montant de la dépense subventionnable.

D'autre part, le Conseil général des Hauts-de-Seine apporte son soutien aux travaux réalisés dans les bâtiments communaux. Les subventions départementales d'investissement sont accordées en fonction de la nature des travaux. Il peut s'agir des travaux suivants :

- travaux de sécurité ;
- les grosses réparations ;
- les travaux de mise aux normes d'hygiène et de sécurité ;
- les travaux d'aménagement ;
- les travaux d'accessibilité ;
- les travaux de construction ;
- les travaux d'acquisition.

Le taux de cofinancement varie entre 21 et 40 % du montant total des travaux hors taxe selon l'affectation des bâtiments. Enfin, le Conseil régional d'Ile-de-France peut également apporter son concours financier aux travaux dans les bâtiments de la ville lorsque les projets répondent aux axes prioritaires qu'il a définis, tels que l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite ou les économies d'énergie et le respect de l'environnement sont privilégiés.

Un certain nombre d'opérations de travaux dans les bâtiments communaux qui seront proposées au vote du budget en mars 2012 sont susceptibles de remplir les critères d'éligibilité définis par le Département et le CNDS, dans le cadre de leur dispositif de soutien financier. Une liste prévisionnelle de ces travaux a été dressée et figure en annexe.

La présente délibération permet d'ores et déjà à la Ville de solliciter l'instruction de certains dossiers par le Conseil général en vue de la réunion de la commission d'attribution prévue dans le courant du mois de mars.

Je vous prie, mes chers Collègues, de bien vouloir dès à présent autoriser le Maire à solliciter des subventions auprès du Conseil général, du Conseil régional et du CNDS pour l'ensemble de ces travaux. Les demandes concernant des opérations qui ne seraient finalement pas validées lors du vote du budget en mars prochain seront bien entendu classées sans suite. Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

M. Labrunye, Rapporteur de la Commission de l'urbanisme et des travaux

Le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt a demandé si le montant total de ces travaux était disponible et il a été répondu que c'est au moment du vote du budget que cela sera déterminé. Le groupe @lternance a posé une question concernant les bungalows qui sont situés au niveau du Carré Belle Feuille. C'est la Mairie qui réfléchit à une réorganisation de ces bungalows pour disposer de

ces espaces. La Commission a voté pour à l'unanimité.

Mme Lavarde, Rapporteur de la Commission des finances

En Commission des finances, le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt a aussi demandé à connaître une évaluation du montant global des travaux. La Commission des finances a émis un avis favorable, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

M. Baguet

Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix.

La délibération n° 12 est approuvée à l'unanimité.

13. Environnement-développement durable - Adhésion à l'Association Avere France - Renouvellement d'adhésion à l'Association Grand Paris Seine Ouest Énergie.

Mme Christine Bruneau, Maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Cette délibération vous propose le principe d'une adhésion à l'association AVERE France et le renouvellement de l'adhésion à l'association Grand Paris Seine Ouest énergie. Ces deux associations sont dans le champ du développement durable.

L'association AVERE est une association très reconnue, d'origine européenne, mais chaque pays de la Commission européenne a son instance. De nombreuses collectivités territoriales adhèrent à cette association, parce qu'en lien avec l'Etat et l'ADEME, elle propose des projets de sensibilisation pour la population sur le véhicule électrique et accompagne les villes également dans tous les enjeux liés à la mobilité électrique. L'adhésion qui vous est proposée est de 2 300 euros pour l'année 2012.

Par ailleurs, le renouvellement de l'adhésion de l'Agence locale de l'énergie est un sujet que vous avez déjà validé. Il est intéressant et tout à fait important dans toutes les actions qui peuvent être menées contre le réchauffement climatique. Nous nous situons là sur tous les éléments liés aux énergies renouvelables et aussi à la sensibilisation de la population et des professionnels sur toutes les formes énergétiques qui peuvent être utilisées sur notre territoire.

Des consultations sont aujourd'hui assurées en faveur de la population en mairie de Boulogne, par cette agence. Je vous propose donc d'accepter cette délibération, l'adhésion à l'AVERE et le renouvellement de l'adhésion à l'Agence locale de l'énergie sur le territoire Grand Paris Seine Ouest.

Mme Sicard, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

Le groupe @lternance s'interroge sur ces associations et se demande ce qu'elles apportent véritablement à Boulogne-

Billancourt. Le groupe @lternance ne prend pas part au vote. Avis favorable de la Commission.

Mme Lavarde, Rapporteur de la Commission des finances

Avis favorable de la Commission des finances, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

M. Baguet

Merci. Y a-t-il des questions sur ce sujet ? Monsieur Tisseyre.

M. Tisseyre

Monsieur le Maire, je voudrais faire une petite intervention. Nous sommes en pleine montée en puissance du véhicule électrique actuellement. Je voulais savoir si l'on pouvait faire intervenir cette association AVERE lors de la semaine européenne de la mobilité. J'ai en effet vu sur le site internet qu'elle proposait des colloques et des conférences. Je pense qu'il serait opportun dans l'actualité Autolib', dans l'actualité générale de l'intérêt du véhicule électrique qu'elle nous donne une prestation de renseignement et de débats.

Mme Sicard, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

Le groupe @lternance ne prend pas part au vote. Avis favorable de la Commission.

Mme Lavarde, Rapporteur de la Commission des finances

Avis favorable, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

M. Baguet

Merci. Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Madame Bruneau va vous répondre.

Mme Bruneau

Monsieur Tisseyre, votre question est tout à fait appropriée à la situation. C'est aussi pour cela que nous adhérons. Il est déjà prévu qu'AVERE nous accompagne sur notre événement de la semaine de la mobilité européenne. Par ailleurs, nous sommes aussi sur un projet de conférence de sensibilisation porté par GPSO où AVERE sera partenaire officiel et nous accompagnera de fait avec tous les éléments très professionnels et de communication optimums qu'ils ont et qu'ils mettront à notre disposition.

M. Baguet

Merci. Je mets aux voix la délibération.

La délibération n° 13 est approuvée à l'unanimité.

14. Concertation relative au service de navettes fluviales 'Voguéo'

Mme Christine Bruneau, Maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Cette délibération concerne le projet Voguéo. Vous avez certainement tous entendu parler de ce projet de navette fluviale et de service entre guillemets de bateau bus, qui a été un peu expérimenté. Un conseil d'administration du STIF en date du 1er juin 2011 a délibéré à l'unanimité sur un principe de recours à une délégation de service public pour réaliser ce service de navettes fluviales de transport régulier sur la Seine.

La desserte qui est prévue doit se partager en trois lignes, la troisième nous concernant directement, puisque c'est la ligne de Suresnes au Musée d'Orsay. Toute une étude est en cours avec une définition particulière de bateaux préservant l'environnement présentant telle dimension et telle conception. Un travail sera mené sur les fréquences, les passages, sur le nombre d'escales qui est prévu à ce jour au nombre de 30...

La mise en œuvre de ce projet prévoit qu'il sera obligatoire de réaliser une concertation préalable. C'est ce qui vous est proposé par cette délibération. Le STIF prévoit de lancer pendant quatre semaines, en janvier et février 2012, cette concertation qui se réalisera sur le mode d'affiches et de dépliants d'information. Elle se réalisera aussi par un espace internet dédié à cette concertation et par des registres installés dans l'ensemble des mairies concernées par ce projet.

Il est aussi important de noter que la Ville a formulé auprès du STIF une demande expresse d'étude d'impact et de compatibilité de réalisation de ce projet, avec les activités de la base nautique de l'Île Monsieur. Je vous propose donc d'émettre un avis favorable à ce principe de concertation préalable.

M. Labrunye, Rapporteur de la Commission de l'urbanisme et des travaux

Le groupe @lternance a demandé si des contacts ont été pris avec la section nautique de l'ACBB. Il leur a été répondu qu'une étude d'impact va être faite pour étudier les conséquences sur le plan d'eau de la présence de ces bateaux. La Commission a voté à l'unanimité pour cette délibération.

M. Baguet

Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Il n'y en a pas. Nous avons voté la même délibération hier soir au Conseil communautaire de GPSO. Je mets aux voix.

La délibération n° 14 est approuvée à l'unanimité.

M. Baguet

Je passe la parole à Madame Bauche qui voulait intervenir.

Mme Bauche

Je voulais émettre un vœu ou un souhait. Il faut que nous, élus et Boulonnais, soyons tous très vigilants dans la concertation pour avoir plusieurs escales côté Boulogne, parce que réellement cette ligne va desservir une partie de Boulogne qui manque de transports en commun.

M. Baguet

Nous verrons, mais comme le faisait remarquer hier soir Jean-Pierre Fourcade, chaque station représente 250 000 euros. Toute chose a donc un coût et nous allons regarder, même s'il nous faut profiter de cette opportunité.

15. Piscine et patinoire municipales - Délégation de service public – Choix du délégataire pour la délégation d'une année - Autorisation donnée au Maire pour signer la convention correspondante - Approbation du maintien du principe de délégation du service public et mise en œuvre de la procédure prévue par l'article L 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales - Autorisation donnée au Maire pour lancer la nouvelle consultation correspondante.

M. Pascal Louap, Maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues,

L'exploitation de la piscine et de la patinoire municipales a été confiée, depuis le 1er mars 2003, pour une durée de 8 ans, à la société Vert Marine.

Au vu des graves désordres affectant l'étanchéité de la piscine et nécessitant d'importants travaux de réhabilitation, le Conseil municipal a décidé, lors de sa séance du 9 décembre 2010, de prolonger l'exploitation des équipements avec l'actuel délégataire par voie d'avenant pour une durée d'un an, soit jusqu'au 29 février 2012. Comme vous le savez, pour des raisons indépendantes de la volonté de la ville, la période de réalisation des travaux a été considérablement retardée.

Le Conseil municipal, lors de la séance du 10 février dernier a donc décidé de recourir, à l'issue de l'avenant actuellement en cours, à une DSP d'une durée d'un an, soit du 1er mars 2012 au 28 février 2013. Cette DSP se doit nécessairement de prendre en compte une exploitation limitée de la piscine à un seul bassin temporaire pendant les premiers mois du contrat pour tenir compte de la réalisation des travaux de remise en état de l'étanchéité.

Compte tenu de ces éléments, la Commission compétente en matière de délégation de service public a admis cinq des six entreprises, qui s'étaient portées candidates. Seules trois offres, présentées par les entreprises Vert Marine, Carilis et Forest Hill, ont alors été réceptionnées et ont donné lieu à une analyse de leurs propositions d'activités et de leurs propositions financières. A la lecture des rapports, la Commission compétente a décidé de permettre aux deux premières entreprises citées de participer à la phase de négociation.

La négociation, qui a porté sur le projet d'organisation des activités, les conditions d'exploitation du bassin temporaire et le montant de la subvention pour contrainte de service public demandée à la Ville, a permis de constater, d'une part, la quasi équivalence des propositions en termes de fonctionnement de la piscine et de la patinoire, et, d'autre part de mettre en exergue l'importante différence des deux offres financières.

Si l'offre de la société Vert Marine présente l'avantage d'être bien connue de la Ville et des usagers, en tant que délégataire actuel, il semble être le candidat le mieux à même de s'adapter à la période à venir qui doit permettre la réalisation des travaux de réhabilitation se traduisant par la fermeture des bassins de la piscine et la mise en ?uvre du bassin temporaire. Il est, enfin, le candidat qui a fait l'offre financière la plus avantageuse pour la Ville.

Pour l'ensemble de ces raisons, il vous est proposé de retenir la proposition de la société Vert Marine pour cette période transitoire d'une année.

Parallèlement à cette délégation de service public de courte durée, il convient, d'ores et déjà, de relancer une nouvelle procédure, au cours de l'année 2012, pour le renouvellement de cette délégation de service public.

Compte tenu de la nature des équipements et de l'importance des activités qui s'y déroulent, le choix de ce mode de gestion apparaît toujours le plus adapté. Ainsi, la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), lors de sa séance du 30 novembre 2011, a donné un avis favorable à un renouvellement de la délégation de ce service public.

C'est pourquoi je vous propose d'approuver le maintien de l'exploitation de la piscine et de la patinoire municipales en délégation de service public pour une durée de cinq ans et dix mois, soit du 1er mars 2013 au 31 décembre 2018, afin de faire coïncider la gestion et le contrôle des deux établissements avec les comptes arrêtés par année civile. Je vous propose également d'autoriser le maire à lancer la procédure de consultation correspondante.

M. Labrunye, Rapporteur de la commission de l'urbanisme et des travaux

Avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

Mme Lavarde, Rapporteur de la commission des finances

Le groupe @lternance s'est étonné de la faible diminution du montant de la subvention par rapport à l'exercice précédent et pense que la Ville paye ainsi une partie du manque à gagner du délégataire pendant les phases d'exploitation à minima. La Commission s'est accordée sur le fait que le choix du délégataire retenu pour la période février 2012-février 2013 était le plus optimal étant donné les conditions. Avis favorable de la Commission des finances, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

M. Fourcade

Monsieur le Maire, la délibération numéro 16 est une délibération de bon sens. On ne peut pas changer d'exploitant dans une phase de travaux difficile. Mais je voudrais profiter de cette délibération pour dire combien j'ai été étonné en lisant votre éditorial et cet article du dernier numéro du BBI où il est dit que la piscine n'a pas été payée. C'est une erreur qui me paraît grave et qui reprend un certain nombre de thèmes bien connus qui ont fait l'objet de contentieux devant les tribunaux. La piscine a été payée. Elle a été payée par un emprunt qui n'est pas encore remboursé. Ce n'est pas la même chose.

Quand on dit dans un journal publié à 70 000 exemplaires que la piscine n'a pas été payée, on donne l'impression que l'on a laissé une facture. Or ce n'est pas du tout cela. La piscine a été payée normalement. Elle a été payée avec un emprunt et si, chaque fois qu'un emprunt est fait pour financer un équipement public, on dit que cet équipement n'a pas été payé, on dit une contre-vérité en matière de comptabilité publique. Je souhaiterais donc que, dans le prochain numéro du BBI, vous fassiez une rectification en disant que l'emprunt n'a pas été amorti – ça, c'est vrai – mais que la piscine a été payée.

M. Fourcade

Monsieur le Maire, la délibération numéro 16 est une délibération de bon sens. On ne peut pas changer d'exploitant dans une phase de travaux difficile. Mais je voudrais profiter de cette délibération pour dire combien j'ai été étonné en lisant votre éditorial et en voyant le dernier exemplaire de BBI dans lequel il est dit que la piscine n'a pas été payée. Je crois que c'est une erreur qui me paraît grave et qui reprend un certain nombre de thèmes bien connus qui ont fait l'objet d'un certain nombre de contentieux devant les tribunaux. La piscine a été payée. Elle a été payée par un emprunt qui n'est pas encore remboursé. Ce n'est pas la même chose.

Quand on dit dans un journal publié à 70 000 exemplaires que la piscine n'a pas été payée, on a l'impression que l'on a laissé une facture. Or ce n'est pas du tout cela. La piscine a été payée normalement. Elle a été payée avec un emprunt et si, chaque fois qu'un emprunt est fait pour financer un équipement public, on dit que cet équipement n'a pas été payé, nous allons très loin et nous sortons complètement des thèmes de la comptabilité publique. Je souhaiterais donc que, dans le prochain numéro du BBI, vous fassiez une rectification en disant que l'emprunt n'a pas été amorti – ça, c'est vrai – mais que la piscine a été payée.

M. Fusina

Merci, Monsieur le Maire. Voici donc une nouvelle délibération concernant ce feuillet à rallonge que constitue l'exploitation de la piscine-patinoire. Vous savez que depuis que je suis élu, j'en entends parler régulièrement. Cela fait presque plus de 20 ans que je suis élu. Depuis 20 ans, j'entends parler du problème de la piscine-patinoire. Je voudrais tout d'abord dire que c'est un équipement magnifique, notamment la patinoire. Boulogne-

Billancourt a la chance d'avoir une patinoire. C'est une des rares villes des Hauts-de-Seine et de l'Ile-de-France à avoir une patinoire. Le groupe @lternance est très attaché à la préservation de cet équipement, qui est un acquis pour la ville et qui est – je crois – très fréquenté.

Concernant la piscine, c'est aussi un bel équipement. Des travaux de réaménagement ont été faits en 2003-2004, dans les conditions que l'on sait. Je n'y reviens pas. Visiblement, les responsabilités sont diluées. On ne sait pas finalement qui est responsable dans cette affaire, qui a conduit les travaux, qui les a suivis. La question demeure donc posée.

Cette délibération est une délibération à double détente, parce qu'elle traite à la fois du mode d'exploitation provisoire, durant l'année prochaine, et ensuite du mode d'exploitation pour les années futures. Concernant la période transitoire, j'avais siégé à quelques réunions de la délégation de service public et nous avons essayé d'élaborer plusieurs scénarios et je pense que le scénario qui a été retenu est le plus raisonnable. Il fallait continuer avec ce délégataire, poursuivre cette délégation durant une année, de manière à éviter les ruptures, notamment comparables à celle que l'on avait connue en 2003-2004. Cette proposition nous paraît donc raisonnable. C'est la raison pour laquelle nous voterons l'article 1 de la délibération.

Il est vrai cependant que c'est une solution transitoire qui est cher payée. La subvention ne diminue que de 10 000 euros, comparée à la subvention de fonctionnement normale. Quand on sait que cette piscine n'accueillera pas de public, que Vert Marine travaillera avec des charges de personnel réduites, il me paraît quand même pour le moins étonnant que cette subvention pour compensation de service public soit si peu diminuée. Encore une fois, je maintiens qu'elle correspond finalement au paiement d'un préjudice subi par le délégataire du fait de la fermeture de la piscine.

Ensuite, pour la période transitoire, vous avez prévu de construire un bassin précaire. Monsieur le Maire, j'ai une proposition à vous faire. Il faudra mettre à l'étude la possibilité de pérenniser ce bassin. C'est une proposition qui peut être faite. On sait très bien que Boulogne-Billancourt manque de bassins et de piscines. Vous allez creuser et installer ce bassin. Pourquoi ne pas le pérenniser ? Vous répondrez ensuite.

Ceci nous permettrait d'avoir trois bassins. Nous pouvons éventuellement travailler sur une extension de ce qui restera du solarium. Je crois tout de même que nous avons là une opportunité intéressante. Je vous demande donc Monsieur le Maire de la mettre à l'étude. Il est vrai que cet équipement est un équipement en location, mais, dans la mesure où nous faisons des travaux importants, pourquoi ne pas en profiter pour essayer de rattraper notre retard très important en matière d'équipements sportifs ? Ce retard va s'amplifier, Monsieur le Maire, avec l'arrivée de 20 000 habitants et au moins 30 000 salariés. Nous serons donc confrontés, si rien n'est fait, à une situation intenable en matière d'utilisation des équipements sportifs. Voici donc nos observations concernant l'article 1, que nous voterons.

Ensuite, cette délibération propose de retenir comme mode d'exploitation de la piscine-patinoire le principe de la délégation de service public. Cette proposition, encore une fois, est présentée sous le sceau de la bonne gestion et de l'efficacité, qui auraient fait leurs preuves. Monsieur le Maire, avons-nous fait des sondages auprès de la population pour savoir si elle est très satisfaite des prestations qui ont été apportées par le délégataire ? Ce serait intéressant d'avoir ces informations.

Deuxième élément : vous n'avez pas apporté la preuve que ce mode de gestion est plus économique pour la Ville. Pas du tout. Pour quelles raisons ? Vert Marine met à disposition de cet équipement public du personnel, donc des agents de vestiaires et des maîtres nageurs. Le comptable, à mon avis, est proratisé. En contrepartie, il perçoit une subvention, les entrées et surtout perçoit le fruit de toutes les activités annexes qui sont très lucratives. Ce sont autant de rentrées qui échappent à la Ville. Cela va dans la poche du délégataire.

Le compte n'y est pas, Monsieur le Maire. Je peux vous démontrer qu'aujourd'hui, le délégataire – et je n'ai rien contre Vert Marine, ce n'est pas une attaque contre Vert Marine – s'enrichit au détriment de la Ville. Si vous mettiez en place une régie directe, la Ville réaliserait des économies, avec un mode de gestion qui est souple, contrairement à ce qu'on dit. On peut travailler sur des amplitudes plus importantes. On peut redéployer du personnel. On peut optimiser la gestion, d'autant plus que nous savons très bien – et la Cour des comptes – et non la Chambre régionale des comptes – a démontré que les délégataires imputaient de manière indue des frais de structures. Le suivi comptable est par ailleurs très aléatoire.

En 1997 – je parle sous le contrôle de Monsieur Fourcade – année où l'on avait mis un terme à la gestion de l'AGPPB, pour aller dans la direction d'une délégation de service public. Nous avons toujours affirmé que ce mode de gestion n'était pas le plus pertinent. C'est la raison pour laquelle nous sommes favorables à une régie directe, qui est conforme d'ailleurs avec notre programme électoral.

Par conséquent, nous ne voterons pas l'article 5 sur le principe de délégation de service public, parce que nous estimons que ce mode de gestion n'est pas le plus pertinent et qu'il ne permet pas de réaliser des économies pour la Ville.

M. Baguet

Merci, Monsieur Fusina. D'autres demandes de parole ? Il n'y en a pas. Monsieur Louap répondra à Monsieur Fusina et je répondrai à Jean-Pierre Fourcade.

M. Louap

La subvention pour contrainte de service public n'est pas réduite de 10 000 euros, mais bien de 120 000 euros, par rapport à ce qui se pratique. Elle s'élevait en effet à 1,4 million d'euros. Aujourd'hui, nous sommes à 1,28 million d'euros. Enfin, vous

avez parlé, concernant la période de travaux et du bassin provisoire, de la possibilité de pérenniser ce bassin. Il faut savoir que cela supposerait de condamner le solarium, qui est tout de même très apprécié des Boulonnais. Deuxièmement, sur le plan technique, j'émettrais quand même beaucoup de réserves. En effet, si le bassin provisoire peut fonctionner, c'est qu'il est branché sur la piscine actuelle et utilise les installations techniques actuelles. Je ne suis pas du tout certain que le bassin provisoire et la piscine actuelle pourraient fonctionner en même temps. En revanche, il serait complètement impossible de l'installer sur un autre site, puisque cela reviendrait à construire une piscine, puisqu'il faudrait tous les équipements techniques nécessaires pour qu'il puisse fonctionner. En l'occurrence, c'est juste le bassin que nous avons. Nous n'avons pas les équipements techniques avec cela.

S'agissant du choix de la gestion en délégation de service public, il y a tout de même plusieurs choses à dire. Vous dites que Vert Marine s'enrichit. Il faut tout de même savoir que nous avons rajouté, dans le cadre de la mise en place de l'avenant et donc également de cette DSP, la création d'une société ad hoc, de manière à avoir une meilleure maîtrise des flux. Si le délégataire réalise un résultat positif, l'article prévoit un retour à meilleure fortune, ce qui permet à la Ville de bénéficier de la bonne gestion de l'équipement.

Vous avez émis une opposition au choix de gestion sous forme de DSP. Ceci présente tout de même un certain nombre d'avantages pour une collectivité publique comme une ville qui n'est pas spécialiste de la gestion de ce type d'équipements très spécifiques, notamment sur le plan techniques. En termes de ressources humaines, le statut de la fonction publique territoriale offre tout de même moins de souplesse et moins de réactivité pour un équipement qui a une amplitude horaire de fonctionnement énorme. Sur l'année 2010, ce sont 93 heures d'ouverture pour la piscine par semaine.

Enfin, en termes de recrutement, il offre moins de possibilité sur le marché concurrentiel des BEESAN, (Brevet d'État d'éducateur sportif des activités de la natation) en termes de rémunération et de carrière. En termes financiers, ainsi que je l'évoquais tout à l'heure, la délégation de service public intègre la notion de péril et de risque. Si la société gestionnaire se trompe dans ses perspectives financières, le différentiel est à sa charge. Si, par contre, elle fait mieux, grâce à la clause de meilleure fortune, la collectivité récupère une partie du résultat positif. Dans l'hypothèse de la régie, c'est le budget municipal qui serait censé combler le déficit prévisionnel. Voilà ce que l'on peut dire sur les motivations du choix du fonctionnement en DSP. Je dirais d'ailleurs que beaucoup de communes socialistes font le choix de fonctionnement en délégation de service public. Je peux vous en citer quelques-unes : Montpellier, Boulogne-sur-Mer, Conflans-Sainte-Honorine, Elbeuf, Dieppe. Toutes ont fait le choix d'un fonctionnement sous forme de DSP.

M. Baguet

Merci, Monsieur Louap pour cette réponse très complète. Sur la DSP, je voudrais ajouter deux ou trois petites choses, Monsieur

Fusina. Je rappelle quand même que nous avons le détail des résultats des exercices de notre délégant, année après année. Certes, il gagne un peu d'argent. Il y a des années négatives. Il y a des années positives. Au départ, c'était une année négative. Comme le dit Henri Ricard, ils ne sont pas là pour perdre de l'argent. Par ailleurs, nous récupérons la moitié des excédents des exercices. Ceci fait qu'en 2008, par exemple, nous avons encaissé la part fixe de 70 000 euros plus la part variable qui représente la moitié de l'excédent de l'exercice, soit 57 000 euros. En 2009, nous avons récupéré 70 000 euros plus 124 000 euros. En 2010, nous avons récupéré 70 000 euros plus 95 000 euros.

Vous allez me dire que ces sommes qui avoisinent les 200 000 euros récupérés contre 1,4 million d'euros versés, l'opération coûte tout de même 1,2 million d'euros à la Ville. Je vous assure que, compte tenu de la taille de la piscine et du nombre d'activités, du nombre d'écoliers et de sportifs boulonnais qui fréquentent cette piscine, 1,2 million d'euros, soit 100 000 euros de dépenses par mois, me paraissent très raisonnables. Si nous étions en régie municipale, je ne suis pas sûr que nous atteignons d'aussi bons résultats.

Je ne suis pas certain, mais je pense qu'il y a quand même de moins en moins de villes qui sont en régie directe pour gérer leur piscine. J'aimerais bien connaître le pourcentage, je ne sais pas si Jean-Pierre Fourcade le connaît. J'espère que nous pourrions trouver cela, Monsieur Grégoire. Il y a tout de même bien une raison si les communes font appel à des professionnels pour gérer leur piscine. C'est tout de même qu'il y a quelque chose qui l'explique.

Ensuite, vous avez évoqué la compensation de la perte de recettes. Comme l'a dit Pascal Louap tout à l'heure, nous diminuons la participation de la Mairie de 120 000 euros, alors qu'ils vont eux-mêmes perdre des recettes. Vous avez parlé tout à l'heure des activités annexes. Il n'y aura plus de public pendant les six mois de la fermeture de la piscine. Il n'y aura plus que les activités scolaires qui ne payent pas, par nature. Il y aura les activités sportives, qui ne payent pas non plus. Il ne restera qu'une partie de l'aquagym, qui rapporte. Les recettes seront donc nettement en baisse. Par rapport à ces recettes en baisse, les dépenses seront en baisse, mais notre subvention est aussi en baisse.

Globalement, tout a été dit dans le détail. Vert Marine ne va pas profiter de la période pour s'enrichir. Ce n'est pas son intérêt dans la perspective du lancement d'une nouvelle délégation de service public pour une période de 5 ans et 10 mois.

Enfin, vous savez que Geneviève Dubost s'était beaucoup battue pour obtenir les comptes détaillés de Vert Marine. Cela sera d'ailleurs le cas dans la prochaine délégation. Nous avons commencé à avoir des comptes de plus en plus détaillés, mais il faudra aller plus loin dans notre exigence. Dans la future DSP, il y aura des comptes dédiés à la piscine-patinoire. Il sera donc totalement impossible pour eux de faire payer quelque frais de structure que ce soit. Maintenant, avec l'expérience, depuis 2003,

nous commençons à poser les barrières nécessaires.

En ce qui concerne la question de Jean-Pierre Fourcade, je suis désolé, mais vous avez créé un budget annexe pour la piscine-patinoire, ce qui permet d'identifier très précisément les dépenses liées à l'investissement de la piscine-patinoire. Or ce budget annexe a été abondé par un crédit revolving. Nous n'avons pas encore commencé à le rembourser depuis 2004. Nous allons arriver à un pic de remboursement extrêmement brutal et élevé en 2013 et 2014. Si l'on avait commencé à rembourser ce crédit revolving petit bout par petit bout, nous n'aurions pas à affronter ce pic 2013-2014.

J'ai donc commencé à rembourser sur 2009 et 2010 pour éviter ce pic. J'ai ici le tableau du BBI. On voit bien que l'amortissement de 16,9 millions d'euros en 2004 s'est transformé en 16,72 millions en 2005, 16,53 millions en 2006, 16,67 millions en 2007 et 16,58 millions d'euros en 2008. Entre 2004 et 2009, nous n'avons quasiment rien remboursé, si ce n'est 420 000 euros, sur ce crédit revolving, alors que les intérêts s'accumulent. Un jour, nous allons nous prendre tout dans la figure. C'est pour cela que nous avons commencé à payer. Nous sommes descendus à 14,49 millions d'euros en 2010 et 9,32 millions d'euros en 2011.

Je trouvais qu'il était important d'expliquer aux Boulonnais que, non seulement nous désendettions la Ville. Nous évitons des pics de remboursement extrêmement brutaux en 2013-2014. En plus, nous restructurons notre dette en transférant des crédits revolving. C'est le cas notamment du budget annexe Billancourt-Seguin. C'est d'ailleurs vous-même qui aviez évoqué ce sujet le 17 novembre dernier. Nous changeons nos revolvings en crédits à taux fixe, parce nous profitons de la période basse.

La piscine a été payée par un crédit revolving qui a abondé le budget annexe, mais ce crédit revolving n'a jamais été remboursé. Donc, quelque part, la piscine n'a pas été payée. C'est nous qui aurions subi en 2013-2014 le remboursement capital et intérêts réunis, d'une façon extrêmement brutale. Nous avons commencé à rembourser ce crédit revolving qui n'avait pas été touché. C'est une opération d'une totale transparence, puisque c'est un budget annexe.

M. Fourcade

Je ne peux pas l'accepter.

M. Baguet

Vous ne pouvez pas l'accepter, mais c'est la réalité. C'est le budget annexe et il n'a jamais été touché. Pour revenir sur le pic de remboursement avec les intérêts 2013-2014, c'est peut-être un hasard. Vous avez contracté un crédit revolving en 2004 et vous vous êtes dit qu'il allait commencer à être remboursé dix ans après. Nous pouvons nous poser des questions.

M. Cohen

Vous l'avez voté vous-même à l'époque.

M. Baguet

Non, je n'étais pas élu à l'époque, Monsieur Cohen. A cette époque, je n'étais pas au Conseil municipal. En revanche, vous l'avez voté avec le principe du paiement pour les successeurs. On connaît cette technique. Non, je ne confonds pas tout. C'est très clair. La ville a contracté un crédit revolving pour payer la piscine patinoire. Nous n'avons jamais commencé à rembourser ce crédit revolving. C'est le principe du crédit revolving. Brutalement, les intérêts et le capital doivent être remboursés. C'était pour 2014. Nous aurions eu largement le temps.

M. Fourcade

Cela s'appelle un remboursement in fine. On ne dit pas que la piscine n'a pas été payée.

M. Baguet

Un remboursement in fine, excusez-moi, cela coûte très cher.

M. Fourcade

Nous n'allons pas recommencer devant les tribunaux.

M. Baguet

Nous avons la chance que les taux d'intérêts soient bas, sinon nous aurions subi deux fois le prix de ce choix. Nous sommes dans la sagesse budgétaire.

M. Fourcade

Ne dites pas que cela n'a pas été payé. C'est une erreur.

M. Baguet

A partir du moment où l'on commence à rembourser, on s'évite de mauvaises surprises. J'appelle cela de la bonne gestion de père de famille. On ne reporte pas au successeur les intérêts et le capital dix ans après.

M. Fourcade

On recommencera.

M. Baguet

Nous n'allons pas revenir sur le sujet. Je mets aux voix la délibération, mais avant cela, le groupe @lternance donne une explication de vote.

M. Fusina

Le groupe @lternance votera l'article 1, qui concerne la période transitoire. Mais il ne votera pas les articles 2, 3, 4, 5 et 6.

La délibération n° 15 est adoptée à la majorité.

16. Bourses aux jeunes sportifs de haut niveau des associations sportives boulonnaises - Attribution d'aides financières pour le second semestre de l'année 2011.

M. Pascal Louap, Maire-adjoint, rapporteur.

Mes chers collègues,

Il s'agit de la deuxième session des bourses aux jeunes sportifs de haut niveau. Je vous rappelle que le dispositif avait été mis en place en 2009. Nous avons reçu 26 dossiers de candidature. La Commission du 24 novembre dernier a retenu 23 dossiers sur les 26. Je vous propose donc d'approuver le choix du jury. La dépense totale s'élève à 11 650 euros.

Mme Sicard, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

Le groupe @lternance demande quels sont les candidats qui n'ont pas été retenus et pourquoi. Il a été répondu qu'un judoka et un joueur de badminton n'avaient pas été retenus, le troisième dossier étant parvenu hors délais. Le groupe @lternance ne prend pas part au vote. Avis favorable de la Commission.

Mme Lavarde, Rapporteur de la Commission des finances

Avis favorable à l'unanimité.

M. Baguet

Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix.

La délibération n° 16 est adoptée à l'unanimité.

17. Sortie de secours du complexe cinématographique de la Grand-place - Convention d'utilisation du Patio - Gestion des installations techniques - Substitution - Autorisation donnée au Maire pour signer un avenant.

M. Gauthier Mougin, Maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Il s'agit d'une délibération qui concerne le cinéma de la Grand-Place. Ce cinéma bénéficie depuis 2002 d'une autorisation d'exploitation des sorties de secours qui sont situées sur l'espace public, en face de la salle des Fougères, en sous-sol dégagé. Cette convention prévoit que, si la qualité du bénéficiaire vient à changer, le Conseil municipal doit donner son autorisation. C'est le cas qui se produit effectivement aujourd'hui, puisque la société Pathé-Gaumont, qui exploite un cinéma sur la Grand-Place est propriétaire des murs. Dans le cadre d'opérations de refinancement qui ne regardent qu'elle, elle va céder les murs à un consortium capitaliste et devenir locataire dudit consortium dont le nom figure dans la délibération. Il vous est donc demandé d'autoriser

le Maire à signer un avenant prenant en compte cette substitution de bénéficiaire dans cette convention de 2002.

M. Labrunye, Rapporteur de la Commission de l'urbanisme et des travaux

Avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

Mme Lavarde, Rapporteur de la Commission des finances

Avis favorable, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

M. Baguet

Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix.

La délibération n° 17 est adoptée à l'unanimité.

18. Création d'une structure multi-accueil rue Molière - Contrat de vente en état futur d'achèvement pour l'acquisition de locaux bruts de béton - Travaux complémentaires.

M. Gauthier Mougin, Maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, Mes chers collègues,

Cette structure multi-accueil ayant été prévue initialement pour différents programmes, il a été décidé de modifier le programme et de porter notamment la capacité d'accueil à 30 enfants. Cela nécessite des travaux pour la somme modeste de 4 868,45 euros TTC, qu'il vous est demandé de bien vouloir autoriser le maire à engager.

M. Labrunye, Rapporteur de la Commission de l'urbanisme et des travaux

Avis favorable à l'unanimité.

Mme Lavarde, Rapporteur de la Commission des finances

Le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt a demandé s'il était toujours prévu de construire une salle de quartier dans les environs. Deux endroits sont pressentis : 100 mètres carrés dans le bâtiment de la Croix-Rouge ou 400 mètres carrés sur la CAT. Avis favorable de la Commission des finances, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

M. Baguet

Merci. La CAT, c'est bien l'opération des terrains de la CAT. Ce n'est pas l'A4 du Trapèze. C'est la Compagnie d'affrètement et de transport, ex-rue Point du Jour. Je mets aux voix la délibération.

La délibération n° 18 est adoptée à l'unanimité.

19. Fonds d'Aide au Relogement d'Urgence - Autorisation donnée au Maire pour solliciter le FARU pour la prise en charge des frais d'hébergement temporaire des familles sinistrées résidants au 91-93 route de la Reine - 15 rue de Solferino - 60/64 avenue du Général Leclerc.

M. Gauthier Mougín, Maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, Mes chers collègues,

Lorsqu'une commune prend en charge l'hébergement des occupants de locaux qui présentent un danger pour leur santé ou leur sécurité, elle peut récupérer auprès du Fond d'aide au relogement d'urgence (FARU), qui est géré par le Ministère de l'Intérieur, les frais occasionnés par ce relogement. En l'occurrence, à la suite de deux sinistres qui sont survenus en juin et octobre 2011, nous avons exposé des frais pour la totalité de 3 734,33 euros.

Il vous est donc proposé d'autoriser le Maire à solliciter le FARU pour la prise en charge desdits frais.

Mme Sicard, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

Le groupe @lternance ne prend pas part au vote. Avis favorable de la Commission.

Mme Lavarde, Rapporteur de la Commission des finances

Avis favorable, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

M. Baguet

Merci. Délibération classique. Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix.

La délibération n° 19 est approuvée à l'unanimité.

20. Etablissements d'accueil de petite enfance - Marché de livraison de denrées brutes et de produits d'épicerie pour la fabrication des repas - Autorisation.

Mme Marie-Anne Bouée, Maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues,

Le marché de fourniture et de livraison de denrées brutes et de produits d'épicerie pour la fabrication des repas dans les établissements d'accueil de la petite enfance arrive à échéance prochainement. Par conséquent, il convient d'engager la passation d'un nouveau marché dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres ouvert.

Il s'agit d'un marché fractionné à bons de commande, composé d'un lot unique, comportant un cahier des charges précis quant à l'équilibre alimentaire des tout petits. Il intègre en particulier les recommandations récentes des experts, tenant compte des nouvelles données concernant la santé publique, notamment la montée inquiétante du surpoids et de l'obésité, et des priorités nutritionnelles nationales établies dans le cadre du Programme National Nutrition Santé.

Le marché sera conclu pour une durée d'un an, éventuellement reconductible tacitement dans la limite de quatre ans. Les montants minimum et maximum susceptibles d'être commandés annuellement sont estimés respectivement à 200 000 euros HT et 500 000 euros HT.

Il vous est proposé d'autoriser le Maire à signer le marché correspondant avec la société retenue aux termes de la consultation.

Mme Sicard, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

Le groupe @lternance ne prend pas part au vote. Avis favorable de la Commission.

Mme Lavarde, Rapporteur de la Commission des finances

Avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

M. Baguet

Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix.

La délibération n° 20 est adoptée à l'unanimité.

21. Schéma directeur Petite Enfance pour la période 2011-2014 - Autorisation donnée au Maire pour signer un contrat Enfance avec la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine.

Mme Marie-Anne Bouée, Maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues,

Le contrat enfance est un dispositif contractuel proposé par la caisse d'allocations familiales (CAF) aux communes, pour encourager la création de services d'accueil de la petite enfance. Il permet aux communes signataires de bénéficier de soutiens financiers importants pour la mise en œuvre de leur schéma directeur petite enfance. Chaque création de service ou place d'accueil supplémentaire fait ainsi l'objet de subventions spécifiques, dont le montant est calculé à partir du coût de fonctionnement restant à la charge de la collectivité, après déduction des participations familiales et subventions de droit commun. La CAF des Hauts-de-Seine prend en charge dans le contrat enfance-jeunesse près de 60 % de ce reste à charge.

Les négociations conduites avec la caisse d'allocations familiales à l'échéance du contrat en cours ont permis l'élaboration d'un nouveau projet de développement s'appuyant sur quatre créations de structures :

- Création d'une mini-crèche d'une capacité de 12 berceaux, adossée à la crèche collective municipale « Louis Crestey » sise 14 rue de Paris ; ce nouvel équipement a ouvert le lundi 17 octobre 2011 ;

- Création d'un second lieu d'accueil « Relais des assistants maternels (RAM) » rue Marcel Dassault ; il s'agit ici d'étoffer les services rendus aux assistants maternels indépendants, qui sont de plus en plus nombreux à s'installer dans notre ville ; l'équipement a ouvert ses portes le lundi 5 décembre dernier ;

- Création d'un multi-accueil d'une capacité de 20 places rue du vieux pont de Sèvres (îlot C1) ; l'ouverture est prévue pour la rentrée 2012 ;

- Création d'un multi-accueil d'une capacité de 30 berceaux rue Molière : il s'agit ici du report du projet inscrit au contrat enfance 2007-2010 qui a été repensé en vue de la création d'un multi-accueil d'une capacité de 30 places (soit une extension de capacité d'une dizaine de places) ; l'ouverture est envisagée pour la rentrée 2013.

Le schéma directeur envisage en outre la création d'une nouvelle crèche privée, au sein de laquelle la Ville réserverait des berceaux, dans les quartiers nord nord-est de la Ville ; le cas échéant, ce projet fera l'objet d'un avenant au contrat enfance en temps utile.

A ce jour, les financements attendus du contrat enfance jeunesse sont estimés à 5,7 millions d'euros sur la période 2011-2014. Il vous est proposé d'autoriser le Maire à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine le Contrat Enfance et Jeunesse, destiné à financer les équipements de la Petite Enfance pour la période 2011-2014 ainsi que les éventuels avenants afférents.

Mme Sicard, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

Il a été précisé que la Crèche des Cabris, malgré son déménagement reste une crèche municipale. Le groupe @lternance ne prend pas part au vote. Avis favorable de la Commission.

Mme Lavarde, Rapporteur de la Commission des finances

Le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt a demandé le montant des versements effectués par la CAF depuis l'existence de ces contrats. La Commission a émis un avis favorable, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

M. Baguet

Merci. Y a-t-il des demandes de parole sur ce contrat Enfance ? Il n'y en a pas. Je trouvais qu'il manquait des crèches. Nous pouvons encore rajouter des crèches, qui sortiront de terre d'ici 2014 en plus de la réalisation des crèches nouvelles que nous

avons réalisées entre 2008 et 2010. Je voulais avoir la certitude que nous puissions faire un amendement à ce schéma directeur petite enfance. Je suis rassuré. Je mets aux voix la délibération.

La délibération n° 21 est approuvée à l'unanimité.

22. Mise à disposition des agents du service voirie de la Direction de proximité Nord de la communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest pour les missions relevant du domaine communal.

Mme Marie-Laure Godin, Maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues,

Depuis le 1er janvier 2010, les agents du service voirie de la ville de Boulogne-Billancourt qui avaient été transférés à la communauté d'agglomération Val de Seine sont des agents de la communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest. Dans le souci d'une bonne organisation des services, certains services de la communauté d'agglomération doivent être mis à disposition de la Ville de Boulogne-Billancourt.

Il convient ainsi d'organiser la mise à disposition partielle auprès de la Ville du service voirie de la Direction de proximité Nord de la communauté d'agglomération. Il convient également d'en fixer les conditions et les modalités au travers d'une convention de mise à disposition précisant notamment les conditions de remboursement des charges de fonctionnement et d'investissement engendrées par cette mise à disposition.

Il est vous proposé d'établir cet engagement pour une durée de cinq ans.

Mme Sicard, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

Le groupe @lternance s'interroge sur le fait que des employés de GPSO soient rapatriés sur Boulogne-Billancourt, générant des opérations de gestion administratives en plus. La mise à disposition de ce personnel correspond à des compétences restées communales et ne génère pas de frais supplémentaires pour la Ville, les prestations faisant l'objet d'une simple refacturation et non d'une réelle gestion de personnel, qui reste à la charge de GPSO. Le groupe @lternance ne prend pas part au vote. Avis favorable de la Commission.

Mme Lavarde, Rapporteur de la Commission des finances

Avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

M. Baguet

Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix.

La délibération n° 22 est adoptée à l'unanimité.

23. Délégation de service public du restaurant municipal - Approbation du principe de renouvellement de la délégation - Autorisation donnée au maire de lancer la consultation correspondante - Conventions avec des organismes extérieurs - Autorisation donnée au maire pour signer.

Mme Marie-Laure Godin, Maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues,

Le restaurant municipal est géré sous la forme d'une délégation de service public depuis fin 1997. Trois contrats d'affermage successifs ont été passés depuis. Le délégataire actuel est la société RESTECO dans le cadre d'une convention d'exploitation d'une durée de 5 ans, dont le terme est fixé au 31 décembre 2011.

Vous avez voté lors du conseil municipal du 17 novembre dernier, la prolongation de cette convention pour une année supplémentaire, afin de relancer une procédure qui associera plus largement le personnel municipal à la définition de ses besoins en matière de restauration.

Cette consultation du personnel intervient actuellement par l'intermédiaire de diverses actions organisées. Le résultat de cette consultation s'exprimera au travers de la future convention qui devra tenir compte des souhaits exprimés par le personnel.

Cependant, compte tenu des délais nécessaires afin qu'un nouveau contrat soit effectif au 1er janvier 2013, il convient dès à présent, de relancer la procédure pour le renouvellement de cette délégation de service public sur la base des orientations fixées au rapport en annexe qui pourront être ultérieurement affinées pour tenir compte de la consultation du personnel municipal.

La Commission consultative des services publics locaux a émis un avis favorable au renouvellement de la délégation lors de sa séance du 30 novembre dernier. Le Comité technique paritaire a formulé quant à lui un avis favorable le 8 décembre dernier.

Je vous propose donc d'approuver le renouvellement de l'exploitation du restaurant municipal par voie de délégation de service public et d'autoriser le Maire à lancer la procédure de consultation correspondante.

Mme Sicard, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

Le groupe @lternance ne prend pas part au vote. Avis favorable de la Commission.

Mme Lavarde, Rapporteur de la Commission des finances

Avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

M. Baguet

Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix.

La délibération n° 23 est approuvée à l'unanimité.

24. Personnel Communal - Mesures Diverses

Mme Marie-Laure Godin, Maire-adjoint, rapporteur.

Mes chers collègues,

Cette délibération comporte 8 points :

Comme toujours, le premier point est l'actualisation du tableau des effectifs. 12 postes budgétaires sont concernés, dont un poste à temps non complet et une création de poste destinée à répondre aux besoins de la Médiathèque du Trapèze.

Le deuxième point concerne le recrutement d'agents requérant des compétences particulières. Il s'agit du directeur de la communication, du chef de service de la restauration scolaire, d'un directeur artistique ayant la charge de la conception et de l'exécution des supports de communication et d'un chargé de mission directement rattaché au Directeur général adjoint ressources et missions techniques et qui aura la responsabilité de l'animation du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance.

Le troisième point concerne les dérogations exceptionnelles au contingent annuel d'heures supplémentaires. Pour l'année 2012 et après avis du Comité technique paritaire qui a eu lieu le 8 décembre dernier, il vous est proposé de fixer le volume des dérogations autorisées à 10 000 heures, la répartition par Direction de ces quotités figurant dans l'annexe 2.

Le point numéro 4 traite de l'attribution de subventions à des mutuelles. Par délibération du 4 juin 1998, le conseil municipal a autorisé le versement d'une subvention à la Mutuelle Nationale Territoriale et à la Mutuelle Nationale des Fonctionnaires des Collectivités Territoriales. Le renouvellement de ce versement au titre de 2011 vous est soumis comme chaque année, et toute demande présentée par une autre mutuelle sera étudiée dans les mêmes conditions.

Ce dispositif est maintenu pour l'année 2011 et devra s'inscrire, pour l'année 2012, dans le cadre du décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents.

Je vous propose de reconduire, à titre exceptionnel pour l'année 2011, la participation de la collectivité au financement des deux mutuelles territoriales et d'engager une concertation avec les partenaires sociaux lors du premier Comité technique paritaire 2012 sur la mise en place d'un nouveau dispositif.

Le cinquième point concerne la modification de la liste des emplois bénéficiant d'un logement pour nécessité ou utilité de service. Il s'agit de l'attribution d'un logement de fonction concédé par nécessité absolue de service à l'emploi de Directeur général adjoint du Département services à la population.

Le sixième point concerne le régime indemnitaire des conservateurs du patrimoine. Le décret n°90-601 du 11 juillet 1990 prévoit la possibilité d'attribuer une indemnité de sujétions spéciales aux conservateurs du patrimoine chargés de responsabilités particulières.

Compte tenu des responsabilités scientifiques et des sujétions imposées aux personnels chargés du commissariat scientifique d'expositions et au directeur des musées municipaux, il est proposé la mise en œuvre de cette prime dans les conditions suivantes.

Les conservateurs chargés du commissariat scientifique d'expositions sont éligibles à cette indemnité, au taux de 1ère catégorie défini par l'arrêté ministériel du 26 décembre 2000.

Les conservateurs occupant les fonctions de directeur des musées municipaux sont éligibles à cette indemnité, au taux hors catégorie défini par l'arrêté ministériel du 26 décembre 2000.

L'autorité territoriale détermine librement le montant individuel de l'indemnité dans la limite des montants précités.

Pour le point numéro 7, il vous est proposé de prendre acte de la possibilité pour les fonctionnaires titulaires accueillis par voie de détachement dans un emploi fonctionnel de Directeur général des services ou Directeur général adjoint des services des communes de plus de 10 000 habitants de bénéficier du régime indemnitaire de leur grade d'origine.

Enfin, le point numéro 8, concerne la révision des tarifs du restaurant du personnel municipal à compter du 1er janvier 2012. Comme vous le savez, le prix contractuel du repas doit faire l'objet d'une révision annuelle, basée sur l'évolution de l'indice des prix à la consommation publié par l'INSEE (restauration traditionnelle et restauration d'entreprise ou d'administration sur la base du mois d'octobre). D'octobre 2010 à octobre 2011, la variation de cet indice s'élève à 1,62 %.

Le prix ainsi révisé du repas contractuel – appelé « repas malin » – s'établit pour 2012 à 7,56 euros TTC, contre 7,44 euros TTC en 2011.

Il vous est proposé d'appliquer cette augmentation à part égale entre l'usager et la Ville. Je précise cependant que les agents concernés par la catégorie tarifaire A (c'est-à-dire un prix de 2,23 euros) subissent par ailleurs une revalorisation plus conséquente. Le prix était en effet de 1,90 euro en 2011, cela afin que la participation de la Ville à leur égard ne soit pas règlementairement assimilée à un avantage en nature.

Mme Sicard, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

Le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt s'interroge sur tous ces actuels recrutements en période d'économies. Il a été répondu qu'il ne s'agissait pas en réalité de créations de postes, mais de renouvellements de contrats. La fonction publique parle de création dans la mesure où la publicité de l'offre a bien eu lieu, mais qu'aucun nouveau candidat n'est recruté.

Le groupe @lternance se demande quant à lui pourquoi des directeurs de communication, de restauration scolaire ou artistique sont recrutés en CDD et non en CDI. Il a été répondu que la fonction publique ne recrute pas en CDI, mais qu'une nouvelle loi dont la circulaire d'application est déjà parue, va dans le sens d'une évolution en CDI des agents en CDD.

Le groupe @lternance ne prend pas part au vote. Avis favorable de la Commission.

Mme Lavarde, Rapporteur de la Commission des finances

En Commission des finances, il y avait aussi eu des questions relatives au point sur les nouveaux contrats. La Commission des finances a émis un avis favorable, les groupes Unis pour Boulogne-Billancourt et @lternance ne prenant pas part au vote.

M. Baguet

Merci. Y a-t-il des questions ? Madame Bauche.

Mme Bauche

Merci, Monsieur le Maire. Je saisis juste l'opportunité de vous rappeler une question que je vous ai posée lors du précédent Conseil municipal et que nous avons également posée l'année dernière. Nous vous avons demandé le bilan des entrées et des sorties du personnel de la Mairie depuis trois ans et également des transferts à GPSO et des arrivées. Vous nous aviez dit que vous nous fourniriez ces éléments.

M. Baguet

Cela a été fait dans le cadre de GPSO. Hervé Marseille a répondu à Jean-Pierre Fourcade au Conseil communautaire précédent. Il n'est donc pas compliqué de retrouver les réponses. Nous allons vous les donner, mais Jean-Pierre Fourcade les a eues. Y a-t-il d'autres questions ? Madame Even.

Mme Even

Je voulais juste dire que nous votons pour, sauf pour l'article 2, sur lequel nous votons contre.

M. Baguet

Merci. Je mets aux voix avec cette explication de vote.

La délibération n° 24 est approuvée à la majorité.

25. Musées municipaux - Carré Bellefeuille - Convention de partenariat avec le Comité Départemental du Tourisme des Hauts-de-Seine, l'Union nationale des Jeunesses Musicales de France - Convention avec le Ministère de l'intérieur - Donations - Approbation et autorisation.

Mme Isaure De Beauval, Maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues,

L'objet de cette délibération porte sur quatre points. Le premier point est le renouvellement d'un partenariat avec le Comité départemental du tourisme des Hauts-de-Seine. Ce partenariat concerne les musées et les bibliothèques de la Ville, ainsi que le Parc Rothschild. Le deuxième point est une convention de partenariat entre la Ville et les Jeunesses Musicales de France. Cette convention favorisera le développement des publics au Carré Belle Feuille.

Le troisième point est un renouvellement de partenariat avec le Ministère de l'intérieur. Des tarifs réduits seront offerts aux porteurs de la carte professionnelle du Ministère de l'intérieur. En contrepartie, l'actualité du Musée des Années 30 sera diffusée, en particulier sur le site intranet du Ministère de l'intérieur.

Le quatrième point concerne des donations diverses au Musée. A ce titre nous remercions les généreux donateurs : Madame Violaine Menu-Branthome, Madame Anne Filali et Monsieur Jean Letourneur.

Il vous est demandé d'autoriser le maire à accepter ces donations. Je vous remercie.

Mme Sicard, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

Le groupe @lternance ne prend pas part au vote. Avis favorable de la Commission.

Mme Lavarde, Rapporteur de la Commission des finances

Avis favorable, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

M. Baguet

Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix.

La délibération n° 25 est adoptée à l'unanimité.

26. Classes à horaires aménagés musique et danse - Autorisation donnée au maire pour signer la convention avec l'Inspection de l'Education

Nationale et la communauté d'Agglomération Grand Paris Seine Ouest.

M. Guy-René Baroli, Maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, Mes chers collègues,

Dans la délibération numéro 12, on vous présente tout d'abord dans un premier temps les classes à horaires aménagés musique et danse. Ensuite, on demande au Conseil de vous autoriser à signer les conventions classes horaires aménagés musique et danse, conformément au règlement et à la loi.

Mme Sicard, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

Le groupe @lternance a souhaité connaître le bilan des effectifs pour les classes CHAM à Landowski et les classes CHAD à Renoir. Combien d'élèves par classe et combien sur liste d'attente. Le groupe @lternance ne prend pas part au vote. Avis favorable de la Commission.

M. Baguet

Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Il n'y en a pas. Monsieur Baroli, vous apportez la réponse. J'ai les chiffres, si vous les voulez.

M. Baroli

I : Oui, sur les CHAD, 31 élèves. Collège Jean Renoir 54 collégiens et sur les CHAM, collège Landowski : 103 collégiens.

M. Baguet

Merci. Je mets aux voix la délibération.

La délibération n° 26 est approuvée à l'unanimité.

27. Modification de la sectorisation scolaire pour la rentrée scolaire 2012/2013.

M. Guy-René Baroli, Maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Comme chaque année, nous nous sommes penchés sur la sectorisation scolaire. Compte tenu de certaines évolutions démographiques, avec l'ensemble de la communauté éducative de la Ville qui regroupe les Directeurs d'école, l'inspection de circonscription et les fédérations de parents d'élèves et, bien entendu, le service municipal de l'éducation et de la jeunesse nous avons apporté quelques modifications à la carte scolaire, notamment autour des groupes Fessart, Escudier et Paris, où nous avons essayé de rééquilibrer les deux groupes, autour de l'école Maître Jacques pour rééquilibrer cette école qui n'a que 10 classes malheureusement, ce qui pose un petit problème, ainsi que quelques mesures mineures autour d'autres groupes scolaires.

Nous avons aussi envisagé, à dose homéopathique la transformation à venir de l'école Billancourt. Nous avons donc commencé aussi à modifier la carte scolaire, avec la mise en place de flux sur Sèvres et Gallieni et la mise en place de flux sur Castéja. Nous continuerons dans ce sens. Je demande au Conseil municipal de prendre note de cette nouvelle carte scolaire.

Mme Sicard, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

Le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt a souligné qu'il était dommage de ne pas avoir eu un compte-rendu des réunions de concertation.

Le groupe @lternance a demandé combien d'enfants seraient accueillis à l'école Doisneau compte tenu de l'évolution démographique. Il a été répondu que l'école est prévue pour 18 classes et 16 sont ouvertes actuellement, avec de la marge dans certaines d'entre elles. Il est rappelé que, suite à l'intervention du Maire, une classe maternelle supplémentaire a été ouverte à la rentrée de septembre 2011 et une classe élémentaire supplémentaire l'a été également à la rentrée des vacances de la Toussaint.

La question de l'adaptation du collège à l'accueil des élèves de l'école Billancourt a été posée. Il a été confirmé que d'importants aménagements seront effectués pour adapter le collège aux élèves maternelle et élémentaire. Concernant la sectorisation, le Maire-adjoint en charge des affaires scolaires a précisé qu'une concertation importante a eu lieu, notamment les 3 et 22 novembre.

Les groupes Unis pour Boulogne-Billancourt et @lternance ne prennent pas part au vote. Avis favorable de la Commission.

M. Baguet

Merci. Y a-t-il des questions sur ce sujet ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix.

La délibération n° 272 est approuvée à l'unanimité.

28. Bourses de l'initiative à caractère humanitaire, social, culturel ou sportif- Attribution d'aides financières en faveur des jeunes Boulonnais de 16 à 23 ans.

Mme Nathalie Billard, Conseiller municipal, rapporteur.

C'est la deuxième session cette année. Six dossiers ont été reçus, dont trois répondant aux conditions d'admission. Le 21 novembre 2011, la Commission d'examen des dossiers s'est réunie pour analyser ces trois projets présentés dans le tableau joint en annexe, après une présentation orale pour chacun des candidats.

Après en avoir délibéré, la Commission a décidé de ne rete-

nir qu'un seul projet, les deux autres n'étant pas suffisamment précis et concrets. Aussi, il vous est proposé d'approuver le choix du jury, qui permettra à un jeune Boulonnais de bénéficier d'une aide essentielle à la réalisation de son projet, la participation de la Ville représentant une dépense totale de 1 500 euros.

Mme Sicard, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

Le groupe @lternance se demande pourquoi deux dossiers n'ont pas été retenus. Il a été répondu que les critères du règlement étaient bien respectés, mais que, pour l'un, le montage juridique proposé ne satisfaisait pas et, pour l'autre, le contenu des chansons du projet de disque n'était pas présenté. Le groupe @lternance ne prend pas part au vote. Avis favorable de la Commission.

Mme Vetillart, Rapporteur de la Commission des finances

Madame Lavarde a dû s'absenter une minute. Je suis en mesure de rapporter que la Commission des finances a émis un avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

M. Baguet

Merci. Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix.

La délibération n° 28 est approuvée à l'unanimité.

29. 4L 'Trophy' - Attribution d'aides financières en faveur des jeunes Boulonnais âgés de 18 à 28 ans.

Mme Nathalie Billard, Conseiller municipal, rapporteur

Le 4L "Trophy" est un raid aventure réservé aux étudiants qui doivent traverser le désert marocain à bord d'une 4L Renault, avec l'objectif d'acheminer 50 kilos de fournitures scolaires et sportives aux enfants les plus démunis du Maroc.

Cette année, dix dossiers ont été reçus dont sept répondant aux critères d'admission. La Commission d'examen des dossiers s'est réunie pour analyser ces sept candidatures et propose l'attribution d'une aide de 500 euros par membre d'équipage boulonnais :

- 6 équipes recevront 500 euros,
- 1 équipe recevra 1 000 euros, car les deux membres d'équipage sont Boulonnais.

Il vous est donc proposé de valider cette attribution d'aide financière, soit 4 000 euros au total.

Mme Sicard Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

Le groupe @lternance a souhaité savoir comment s'était passé celui de l'année dernière. Le groupe @lternance ne prend

pas part au vote. Avis favorable de la Commission.

Mme Vetillart, Rapporteur de la Commission des finances

Le groupe @lternance a demandé si les équipages soutenus lors de l'édition 2010 avaient obtenu un bon classement. La Commission s'est accordée sur le fait que le principal n'était pas là, car cette course est avant tout une aventure humaine et humanitaire. La Commission des finances a émis un avis favorable à l'unanimité.

M. Baguet

Effectivement, l'esprit de la course est bien celui-là. Je vous signale qu'ils partent avec 50 kilos de fournitures scolaires qui sont distribuées dans les villages, notamment du Nord Atlas., ils apportent également des produits médicaux. Il y a un petit classement qui distingue ceux qui respectent les règles. Il y a des tas de paramètres. L'année dernière, tous nos candidats sont arrivés à bon port, car il y a aussi ceux qui n'arrivent pas à bon port, qui partent peut-être avec des 4L un peu trop anciennes. L'an dernier, nous avions six équipages, dont un 100 % féminin, qui a fini 153ème. Elles sont arrivées toutes les deux. Certaines affirmations, que je ne répéterai pas publiquement, ne sont donc absolument pas justifiées. Je mets aux voix la délibération.

La délibération n° 29 est approuvée à l'unanimité.

30. Politique de la Ville – Centre Social : versement d'une subvention CAF au bénéfice de la Ville de Boulogne-Billancourt.

Mme Sylvie Rougnon, Conseiller municipal, rapporteur

Monsieur le Maire, Mes chers collègues,

Lieu d'animation de la vie sociale, financé conjointement par la CAF et la Ville de Boulogne-Billancourt, le centre social est un équipement de voisinage situé sur le quartier Pont de Sèvres, ouvert à tous qui rayonne sur le quartier de l' Havre et des Moulineaux et de Dumas-Berthelot.

Dans le cadre des travaux d'aménagement de ce centre situé 121, Allée du Forum et de l'équipement matériel et mobilier, le conseil municipal par délibération n°4 du 8 juillet 2010 avait autorisé le Maire à solliciter des subventions d'un montant le plus élevé possible auprès de tout organisme susceptible d'en attribuer. La CAF a consenti à la Ville de Boulogne-Billancourt une aide financière de 48 650 euros sous forme d'une subvention.

Cette subvention représente 40 % du montant total de la dépense. Ces travaux ont été réalisés au début de l'année 2011 et sont aujourd'hui achevés. Au vu de cet exposé, il vous est demandé d'approuver le projet de convention joint en annexe et d'autoriser le Maire à le signer.

M. Baguet

La Caisse est généreuse, comme le souligne Henri Ricard.

Mme Sicard : Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

Le groupe @lternance souhaite en savoir plus sur le fonctionnement de ce centre et connaître les éventuels partenariats avec les associations du quartier. Le groupe @lternance ne prend pas part au vote. Avis favorable de la Commission.

Mme Vetillart, Rapporteur de la Commission des finances

Avis favorable de la Commission des finances à l'unanimité.

M. Baguet

Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Madame Rougnon suit de très près ce centre social. Elle peut répondre à toutes vos questions. Je mets aux voix.

La délibération n° 30 est approuvée à l'unanimité.

M. Baguet

Merci pour ce vote unanime pour le dernier conseil de l'année. Très bonnes fêtes de fin d'année et joyeux Noël. Occupez-vous des vôtres pendant les quelques journées à venir.

La séance est levée à 22 heures 10.